

1

(N° 18.)

—
CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 1847

BUDGET DES DÉPENSES
DU
DÉPARTEMENT DE LA GUERRE

POUR

L'EXERCICE 1848, MODIFIÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

(Voir le Budget primitif, n° 286, session de 1846-1847)



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR, RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

—
1847.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

L'art. 45 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité générale de l'État, en imposant aux Ministres l'obligation de présenter, à chaque session, des comptes détaillés et imprimés de leurs opérations, pendant l'année précédente, a comblé une grande lacune dans l'administration de nos finances.

La mise à exécution de cette loi, dont les bases ont été en partie empruntées à celle qui existe en France, depuis un grand nombre d'années, a dû naturellement porter le Ministre à examiner la question de savoir si le Budget de la Guerre, tel qu'il a été établi jusqu'aujourd'hui, offre dans ses développements la possibilité de l'harmoniser avec les exigences d'un compte justificatif détaillé.

De même que la loi française a fourni sa part de lumières à l'élaboration de la nôtre, de même aussi le Ministre a cru devoir consulter le Budget de la Guerre de cette puissance, dans ses rapports avec le compte-rendu qui s'y rattache.

La centralisation des dépenses, par nature de service, forme le fond du Budget français. Chaque service donne son nom à un *chapitre*, sur lequel la Législature porte son vote. Ainsi, par exemple, celui qui concerne la *solde des troupes* comprend les diverses allocations attribuées à chaque arme, telles que : *Trailement, solde et accessoires, indemnités de fourrages, frais de bureau et d'administration, etc.* : il en est de même des autres chapitres.

Cette classification des dépenses a paru d'autant plus rationnelle, qu'elle se lie intimement avec les dispositions réglementaires qui les déterminent : il suffit, d'ailleurs, de jeter les yeux sur le compte-rendu pour en apprécier les résultats logiques.

Chez nous, au contraire, les diverses allocations, inhérentes à un même service, sont non-seulement divisées en chapitres, mais encore fractionnées en sections et articles, sur chacun desquels la Législature porte son vote.

Si ce système, créé, du reste, dans un but manifestement louable, a pu être suivi jusqu'à présent, non sans embarrasser la marche de l'administration, il n'en est plus de même aujourd'hui, en présence des prescriptions de la loi sur la comptabilité générale de l'État.

Comme on vient de le voir, la forme du Budget s'écartait, dans presque tous ses détails, de celle adoptée chez nos voisins.

Dans cet état de choses, le Ministre a cru nécessaire, indispensable même, de se mettre en mesure de satisfaire au vœu de la loi précitée, en groupant dans un ordre nouveau les dépenses de son Budget, ainsi qu'il est expliqué dans les notes suivantes.

Ce travail, qui est soumis à l'appréciation de la Législature, est composé de vingt chapitres formant la loi du Budget, lesquels sont développés en autant de *littera* et de paragraphes qu'ils comportent d'allocations différentes ayant trait au même service. Il répond, en outre, aux dispositions de la loi, qui a voulu que les dépenses concernant le matériel fussent renseignées séparément.

En adoptant cette forme de Budget, la Législature, bien loin d'abdiquer son contrôle, le rendra, au contraire, beaucoup plus facile et en même temps plus sérieux, puisque le Ministre sera tenu d'indiquer, dans ses comptes justificatifs, paragraphe par paragraphe, et conséquemment par chapitre, le montant des dépenses effectuées sur les crédits alloués.

Il a été accordé, pour le Budget de 1847, une somme de . fr.	29,405,100	»
Celui de 1848, établi d'après l'ancienne forme, s'élève à . . .	28,994,000	»
Tandis que celui du nouveau modèle ne porte que	28,842,000	»
<hr/>		
Ainsi, le crédit demandé pour 1848 présente une diminution		
de. fr.	563,100	»
	<hr/>	



NOTES EXPLICATIVES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE (personnel).

*Formé des trois premiers articles du chap. I^{er} (administration centrale)
de l'ancien budget.*

Même demande de crédit qu'en 1847.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION CENTRALE (matériel).

Formé de l'article 4 du chapitre I^{er} de l'ancien budget.

Même demande de crédit qu'en 1847.

CHAPITRE III.

DÉPÔT DE LA GUERRE.

Formé de l'article 5 du chapitre I^{er} de l'ancien budget.

Même demande de crédit qu'en 1847.

CHAPITRE IV.

ÉTATS-MAJORS.

Formé des articles 1 et 2 (état-major général, état-major des provinces et des places) de la section 1^{re} du chapitre II; de l'art. 2 (traitements des aumôniers) du chapitre VI, ainsi que de la partie des allocations attribuées à l'état-major

général, des provinces et des places, comprises aux subdivisions suivantes de l'ancien budget :

- Chapitre VI, article 1^{er}. — *Solde de disponibilité et de non-activité.*
 — II, section 3 art. 2. — *Indemnité de fourrages.*
 — II, — 3 — 13. — *Frais de bureau.*
 — II, — 4 — 5 — *Frais de représentation.*
 — II, — 3 — 11. — *Loyer du local pour le gouverneur de la résidence.*

Même demande de crédit qu'en 1847.

CHAPITRE V.

SERVICE DE L'INTENDANCE.

Formé de l'art. 3 de la section 1^{re} du chapitre II, ainsi que de la partie des allocations attribuées à ce service, lesquelles sont comprises aux subdivisions suivantes de l'ancien budget :

- Chapitre VI, art. 1^{er}. — *Solde de disponibilité, de non-activité et de réforme.*
 — II, section 3 art. 2. — *Indemnité de fourrages.*
 — II, — 3 — 13. — *Frais de bureau.*
 — II, — 4 — 5. — *Frais de représentation.*

Même demande de crédit qu'en 1847.

CHAPITRE VI.

SERVICE DE SANTÉ, ADMINISTRATION DES HÔPITAUX ET TRAITEMENTS DES MALADES.

Formé de l'art. 4 (service de santé et administration des hôpitaux); de la section 1^{re} chap. II; du chapitre IV (matériel du service de santé et des hôpitaux), ainsi que de la partie des allocations attribuées au personnel du service de santé des hôpitaux, lesquelles figurent aux subdivisions suivantes de l'ancien budget :

- Chapitre VI, article 1^{er}. — *Solde de disponibilité et de non-activité.*
 — II, section 3 art. 2. — *Indemnité de fourrages.*
 — II, — 3 — 13. — *Frais de bureau.*

§ 1^{er}. — *Service de santé des hôpitaux.*

Tous les traitements sont portés d'après la loi sur le service de santé, et la diminution de fr. 298 50 c^s résulte de la suppression de la dépense extraordinaire qui figurait au budget de 1847 (chap. I^{er} section 1^{re}, art. 4), pour surplus de solde à deux pharmaciens de 1^{re} classe ayant plus de 10 ans de grade.

§ 2. — *Service administratif des hôpitaux.*

L'augmentation de fr. 216 90 c^s que présente ce paragraphe, est relative à la solde des employés subalternes des hôpitaux et provient de l'année bissextile.

§ 3. — *Solde de disponibilité.*

§ 4. — *Solde de non-activité.*

Les crédits demandés pour ces paragraphes sont les mêmes qu'en 1847.

§ 5. — *Traitement des malades.*

La hausse survenue dans le prix des subsistances a nécessité la demande d'un crédit plus élevé. Bien que le prix moyen de la journée de traitement ait été, pour 1846, de près de fr. 1 10 c^s, cependant l'on a cru pouvoir prendre le chiffre de fr. 1 05 c^s pour base dans le calcul de l'allocation pour 1848, dans la prévision d'une baisse sur les subsistances alimentaires.

Si l'on a pu faire face à ce surcroît de charges pour l'année 1846, au moyen de l'allocation ordinaire, et si l'on croit encore pouvoir supporter celui que présentera l'année 1847, c'est par suite des économies réalisées sur les exercices antérieurs, qui seront entièrement absorbées en 1847.

§ 6. — *Achats de médicaments, linge, etc.*

L'augmentation est de 26,000 francs. Elle résulte d'une plus grande consommation et surtout du renchérissement général des substances médicamenteuses, dont quelques-unes ont doublé et même triplé de prix. Celui des sangsues a éprouvé une hausse considérable, qui, pour la consommation d'une année, peut donner un surcroît de dépense de 9 à 10 mille francs.

Il a paru équitable d'appeler les officiers pensionnés à recevoir gratuitement les médicaments.

La retenue opérée sur leur traitement d'activité a souvent été pour eux une charge sans compensation, puisque, étant alors dans la force de l'âge, ils avaient rarement besoin de recourir au service sanitaire. Plus tard, admis à la pension, à une époque de la vie où les infirmités et les maladies deviennent plus fréquentes, ils se trouvaient privés des avantages de cette institution au moment où ils allaient surtout en avoir besoin.

L'arrêté royal du 20 décembre 1846 a modifié les dispositions existantes, en accordant aux officiers pensionnés la faculté de recevoir les médicaments, sous la condition de subir sur le montant de leur pension une retenue d'un demi pour cent.

Cette mesure donne lieu à un surcroît de dépense qui ne constitue cependant pas une charge pour l'État, puisque la retenue d'un demi pour cent opérée sur les pensions, compense en grande partie la valeur des médicaments fournis.

CHAPITRE VII.

SOLDE DES TROUPES.

Formé des 4 premiers articles (solde et habillement de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie) de la 2^e section du chap. II, ainsi que de la partie des allocations attribuées aux troupes des diverses armes, et dont le montant est compris aux subdivisions suivantes de l'ancien budget :

Chapitre VI, article 1^{er}. — *Solde de disponibilité, de non-activité, de réforme et pensions temporaires.*

Chapitre	II,	section	1 ^{er}	art. 5. —	<i>Frais de représentation.</i>
—	II,	—	3	— 2. —	<i>Indemnité de fourrages.</i>
—	II,	—	3	— 3. —	<i>Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.</i>
—	II,	—	3	— 5. —	<i>Casernement des chevaux.</i>
—	II,	—	3	— 8. —	<i>Transports généraux et autres.</i>
—	II,	—	3	— 9. —	<i>Primes de rengagement.</i>
—	II,	—	3	— 11. —	<i>Logement et nourriture.</i>
—	II,	—	3	— 13. —	<i>Frais d'administration.</i>

§ 1^{er}.Litt. A. — *Traitement et solde d'activité de l'infanterie.*

Malgré le surcroît de dépense de 16,000 francs auquel donne lieu l'année bissextile, ce *littéra* a néanmoins subi une diminution de 79,549 francs, qui provient de ce que le Ministre, mû par le désir de réaliser toutes les économies possibles, sans nuire aux intérêts du service, a résolu d'appeler les miliciens 32 jours plus tard sous les armes, de sorte que la période d'été ne sera que de 168 jours, et celle d'hiver de 198 jours, au lieu de 200 et 166.

L'effectif n'offre d'ailleurs pas de différence avec celui que présente le budget de 1847.

Dans chaque régiment d'infanterie, un des sergents est élevé au grade de sergent-major. C'est le seul changement qui ait été introduit.

Dans l'état actuel des choses, le sous-officier employé dans les bureaux des commandants de régiment, ne peut être revêtu que du grade de sergent. Or cette obligation est presque toujours inconciliable avec la nécessité d'avoir dans cette position un des meilleurs sous-officiers du corps. La plupart des colonels se sont même vus obligés de prendre, pour ce service, un lieutenant à des compagnies auxquelles la loi n'en accorde que deux, nombre strictement nécessaire.

Dans le but de remédier, autant que possible, à ces inconvénients, il a paru convenable de donner le grade de sergent-major aux sous-officiers employés dans les bureaux des chefs de corps, qui pourront ainsi choisir parmi les plus capables.

L'augmentation de dépense qui résultera de cette nouvelle mesure est très-minime, puisqu'elle ne s'élève qu'à 32 centimes par régiment et par jour.

Le budget de 1847 présente 545,000 journées de traitement de militaires dans les hôpitaux; mais la moyenne pour les années 1845 et 1846 ne s'étant élevée qu'à 535,000 journées, c'est ce dernier chiffre qui a été porté au Budget de 1848.

Litt. B et C. — *Taitement de non-activité et de réforme.*

Le nombre des officiers qui se trouvent dans cette position ayant subi une réduction, il en est résulté une économie de fr. 4,714 08 c., laquelle se trouve répartie sur les dépenses de même nature figurant aux diverses armes.

Litt. D. — *Pensions provisoires.*

Litt. E. — *Frais de représentation.*

Litt. F. — *Indemnité de fourrages.*

Litt. G. — *Moyens de transport.*

Litt. H. — *Logement et nourriture.*

Litt. I. — *Frais d'administration.*

Les crédits demandés, pour ces paragraphes, sont les mêmes qu'en 1847.

§ 2.

Litt. A. — *Traitement et solde d'activité de la cavalerie.*

Quoique l'effectif soit le même que celui qui est porté au Budget de 1847, ce *littera* a cependant subi une augmentation de 17,259 francs, qui provient en partie de l'année bissextile, et en partie du supplément de 400 francs accordé aux capitaines en second remplissant les fonctions d'adjudants-majors et d'instructeurs.

Déjà le budget de 1847 a consacré pareille augmentation de solde en faveur d'autres officiers spéciaux des divers corps de l'armée, et il a semblé équitable de réparer une omission que rien ne justifie.

Le budget de 1847 présente 78,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux; mais la moyenne des années 1845 et 1846 n'ayant été que de 74,000 francs, c'est ce dernier chiffre qui figure au Budget de 1848.

Litt. B et C. — *Traitement de disponibilité et de non-activité.*

Même observation qu'aux *littera* B et C du § 1^{er}. (*Infanterie.*)

Litt. D. — *Pensions provisoires.*

Litt. E. — *Frais de représentation.*

Litt. F. — *Indemnité de fourrages.*

Litt. G. — *Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.*

Les crédits demandés, pour ces paragraphes, sont les mêmes qu'en 1847.

Litt. H. — *Casernement des chevaux.*

Une augmentation de 3,000 francs est demandée, et porte tant sur ce *littera* que sur celui relatif au même objet, *littera* H du § 3. (*Artillerie.*)

Diverses circonstances donnent lieu à cette différence: d'abord l'année bissextile, ensuite les 96 chevaux accordés par le Budget de 1847 aux régiments de cuirassiers, et enfin la prévision que le nombre de chevaux manquants sera moins considérable que l'année précédente.

Litt. I. — *Moyens de transport.*

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

Litt. K. — *Primes de rengagement.*

Une somme de 2,000 francs ayant été reconnue suffisante pour payer les primes

dans les armes de la cavalerie et de l'artillerie, ce paragraphe a subi une réduction proportionnelle de 600 francs.

Litt. L. — *Logement et nourriture.*

Litt. M. — *Frais d'administration.*

Les crédits demandés pour ces paragraphes sont les mêmes qu'en 1847.

§ 3.

Litt. A. — *Traitement et solde d'activité de l'artillerie.*

L'année bissextile, principalement, a nécessité l'augmentation de fr. 7,955 50 c, que présente ce *littéra*.

En 1844, le Département de la Guerre, en vue d'opérer des économies, a cru pouvoir consentir à une réduction de 40 chevaux de trait par batterie montée; il espérait, malgré cette réduction, pouvoir parer aux exigences de l'instruction et du service de l'arme; mais l'expérience des dernières années a démontré le contraire, et l'on a reconnu que, sous peine de compromettre l'avenir de nos batteries, il était indispensable d'en revenir à l'ancien état des choses.

L'effectif actuel de chacune des batteries dont il s'agit n'est que de 30 chevaux. Mais ce nombre n'est jamais au complet, puisque ce n'est qu'à la fin de l'année que la remonte pourvoit au remplacement des chevaux que les batteries sont dans le cas de perdre. D'un autre côté, il s'en trouve à l'infirmerie, non dressés, etc. Ces circonstances viennent encore diminuer considérablement le nombre de chevaux dont on peut disposer pour les exercices, et mettent presque toujours les batteries dans l'impossibilité de pouvoir atteler plus de trois et rarement quatre pièces.

C'est pour remédier en partie à cette fâcheuse situation, et restreindre, autant que possible, la demande de crédit, que l'effectif des batteries est provisoirement augmenté de 5 chevaux.

L'augmentation totale est de 75 chevaux de trait, pour lesquels le budget de 1848 comprend seulement le prix d'achat; l'acquisition ne devant avoir lieu que vers la fin de l'année, il n'a rien été porté pour la nourriture.

Litt. B et C. — *Traitement de disponibilité et de non-activité.*

Même observation qu'aux *litt.* B et C, du § 1^{er}. (*Infanterie.*)

Litt. D. — *Pensions provisoires.*

Litt. E. — *Frais de représentation.*

Litt. F. — *Indemnité de fourrages.*

Litt. G. — *Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.*

Les crédits demandés, pour ces paragraphes, sont les mêmes qu'en 1847.

Litt. II. — *Casernement des chevaux.*

Même observation qu'au Litt. II du § 2. (*Cavalerie.*)

Litt. I. — *Moyens de transport.*

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

Litt. K. — *Primes de rengagement.*

Une somme de 2,000 francs ayant été reconnue suffisante pour payer les primes dans les armes de l'artillerie et de la cavalerie, ce *littéra* a subi une réduction proportionnelle de 400 francs.

Litt. L. — *Logement et nourriture.*

Litt. M. — *Frais d'administration.*

Les crédits demandés pour ces paragraphes sont les mêmes qu'en 1847.

§ 4.

Litt. A. — *Taitement et solde d'activité du génie.*

La différence en plus de fr. 1,308 50 c^s, provient de l'année bissextile. L'effectif est le même que celui porté pour 1847.

Litt. B. — *Solde de non-activité.*

Même observation qu'aux *littéra* B et C du § 1^{er}. (*Infanterie.*)

Litt. C. — *Pensions provisoires.*

Litt. D. — *Frais de représentation.*

Litt. E. — *Indemnité de fourrages.*

Litt. F. — *Moyens de transport.*

Litt. G. — *Logement et nourriture.*

Litt. H. — *Frais de bureau et d'administration.*

Les crédits demandés pour ces paragraphes sont les mêmes qu'en 1847.

CHAPITRE VIII.

GENDARMERIE.

Formé de l'art. 5 (corps de la gendarmerie) de la section 2 du chap. II, ainsi que de la partie des allocations attribuées à cette arme, et dont le montant est compris aux subdivisions suivantes de l'ancien budget.

Chapitre II, sect. 3 art. 4. — *Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.*

— II, — 5 — 5. — *Casernement des chevaux.*

— II, — 5 — 6. — — *des hommes.*

— II, — 3 — 15. — *Frais de bureau et d'administration.*

— VI, — » — 1^{er}. — *Pensions temporaires.*

§ 1^{er}.

Traitement et solde d'activité.

Ce paragraphe présente une diminution de 9,000 francs.

Une somme de fr. 149,016 90 c^s figure comme dépense extraordinaire pour l'entretien de 27 gendarmes à cheval et de 469 gendarmes à pied.

Dans la prévision que les prix des fourrages subiront une baisse en 1848, on a cru devoir réduire le taux de l'indemnité de fr. 1 25 c^s à fr. 1 15 c^s, d'où il est résulté une atténuation de dépense de fr. 40,003 80 c^s.

A l'augmentation provenant de l'année bissextile, se joint celle relative à l'admission aux chevrons des sous-officiers et gendarmes, en vertu de l'arrêté royal du 18 décembre 1846, dépense qui s'élève à fr. 26,955 25 c^s.

§ 2. — *Entretien de la buffleterie et du harnachement.*

§ 3. — *Casernement des chevaux.*

§ 4. — — *des hommes.*

§ 5. — *Frais de bureau et d'administration.*

§ 6. — *Pensions provisoires.*

Les crédits demandés, pour ces paragraphes, sont les mêmes qu'en 1847.

CHAPITRE IX.

ÉCOLE MILITAIRE.

Formé du chapitre III de l'ancien budget.

§ 1^{er}.

État-major et service intérieur.

Le crédit demandé est, à peu de chose près, le même qu'en 1847. La différence provient de l'année bissextile.

§ 2. — *Enseignement.*

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

§ 3. — *Solde des élèves.*

Ce paragraphe porte une augmentation de fr. 29,579 75 c^s, laquelle provient de

ce que la demande de crédit a été calculée sur la présence à l'école pendant l'année 1848, de :

	27 élèves pendant	306 jours.
	20 — —	366 —
Et	30 — —	60 —

Tandis que cet effectif sera réellement de :

	27 élèves pendant	309 jours.
	32 — —	366 —
	36 — —	245 —
	24 — —	61 —

Il est à remarquer que la pension à payer par les élèves produira, au budget des voies et moyens, une recette de 56,800 francs, somme supérieure à celle portée au budget de la guerre pour leur solde.

§ 4. — *Dépenses d'administration, etc.*

Une légère diminution a été faite sur ce paragraphe.

CHAPITRE X.

VIVRES ET FOURRAGES.

Formé de l'art. 1^{er} (masse de pain); d'une partie de l'art. 2 (fourrages en nature), et d'une partie de l'art. 11 (vivres de campagne aux camps), de la section 3 du chapitre II de l'ancien budget.

§ 1^{er}.

Pain.

Ce paragraphe a subi deux réductions, s'élevant ensemble à fr. 291,185 74 c'.

La première de fr. 269,171 02 c', provient de la différence dans le prix de la ration, qui de 21 a été portée à 18 centimes pour 1848.

Ce chiffre est la moyenne entre les prix des années précédentes et celui alloué pour 1847.

La deuxième, de fr. 22,014 72 c', est la conséquence de celle opérée au *littera A*, (*traitement et solde d'activité de l'infanterie*) du § 1^{er} du chapitre VII.

§ 2.

Vivres de campagne.

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

La ration de vivres de campagne a été portée, pour officiers, à 46 centimes, et pour les sous-officiers et soldats, à 49 centimes.

§ 5.

Fourrages.

Ce paragraphe offre une diminution de 347,000 francs. Elle provient de la différence dans les prix portés pour les rations de fourrages : ainsi, la ration forte, cotée pour 1847, à fr. 1 57 c^s, et la ration légère à fr. 1 39 c^s, ne sont plus portées, pour 1848, qu'à fr. 1 35 c^s et fr. 1 20 c^s.

L'achat des 75 chevaux de trait, demandés en plus et destinés aux 15 batteries montées des régiments d'artillerie, ne devant avoir lieu que vers la fin de 1848, n'occasionne pas une demande d'allocation pour nourriture.

§ 4. — *Lavage de couvertures, etc.*

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

CHAPITRE XI.

CASERNEMENT DES HOMMES.

Formé de l'art. 6 de la section 3 du chapitre II de l'ancien budget.

§ 1^{er}.

Loyer des fournitures de la compagnie Félix Legrand.

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

§ 2.

Fournitures appartenant aux Communes.

Une somme de fr. 25,766 40 c^s, a été distraite de ce *littera*, et forme le § 4 (*casernement des hommes*) du chapitre VIII (*gendarmerie*).

L'année bissextile a nécessité une augmentation de fr. 538 50 c^s.

§ 3.

Fournitures appartenant à l'État.

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

CHAPITRE XII.

MASSE D'ENTRETIEN ET DE RENOUELEMENT DE LA BUFFLETERIE
ET DU HARNACHEMENT.

Formé de l'art. 4 de la section 3 du chapitre II de l'ancien budget.

Ce chapitre a subi une augmentation de 59,500 francs.

Elle est justifiée par la nécessité de pourvoir au renouvellement successif des objets de harnachement et de buffleterie qui, mis en grande partie en usage depuis 1831, ont atteint leur terme de durée. Il est à remarquer que cette augmentation ne représente qu'une faible partie des déductions faites depuis 12 ans pour objets de l'espèce, dont le renouvellement n'était pas strictement nécessaire, puisque l'on voit, en effet, que les sommes allouées en moins de ce chef, depuis 1836, s'élèvent à fr. 579,827 05 c.

CHAPITRE XIII.

FRAIS DE ROUTE ET DE SÉJOUR DES OFFICIERS.

Formé de l'art. 7 (frais de route et de séjour du Ministre) du chapitre I^{er} et de l'art. 7 (frais de route et de séjour des officiers) de la section 3 du chap. II de l'ancien budget.

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

CHAPITRE XIV.

TRANSPORTS GÉNÉRAUX.

Formé d'une partie de l'art. 8 (transports généraux et autres) de la 3^e section du chap. II de l'ancien budget.

Depuis plusieurs années l'allocation pour cet objet ayant été insuffisante, il y a eu nécessité de demander, pour 1848, une augmentation de 10,000 francs, qui se justifie par les prix élevés qu'ont donnés les adjudications publiques, et qui ont trompé les prévisions basées sur les résultats des années précédentes.

A ces causes, il faut ajouter l'imputation qui a été faite à ce chapitre des frais de transport par le chemin de fer pour des corps de troupe en marche.

CHAPITRE XV.

CHAUFFAGE ET ÉCLAIRAGE.

Formé de l'art. 10 (chauffage et éclairage des corps-de-garde) de la 3^e section du chap. II de l'ancien budget.

La suppression de quelques corps-de-garde dans les garnisons a permis d'opérer une diminution de 3,000 francs sur ce chapitre.

CHAPITRE XVI.

REMONTE.

Formé de l'art. 12 (remonte) de la 3^e section du chap. II de l'ancien budget.

Porte une diminution de crédit du 25,280 francs.

Comme les années précédentes, la remonte est calculée à raison d'un neuvième de l'effectif.

Quatre-vingt-six chevaux sont portés en moins pour les deux régiments de cuirassiers ; mais d'un autre côté, le nombre des chevaux de trait à acheter pour l'artillerie est augmenté de 75.

Le litt. A du § 3 du chap. VII (*traitement et solde d'activité de l'artillerie*) donne les motifs qui justifient la nécessité de cette acquisition.

CHAPITRE XVII.

MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

Formé de l'art. 1^{er} (matériel de l'artillerie) du chap. V de l'ancien budget.

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

CHAPITRE XVIII.

MATÉRIEL DU GENIE.

Formé de l'art. 2 (matériel du génie) du chap. V de l'ancien budget.

Le crédit demandé est le même qu'en 1847.

CHAPITRE XIX.

PENSIONS ET SECOURS.

Formé de l'art. 6 (secours à d'anciens militaires, etc.) du chapitre I^{er} ; de l'art. 4 (pensions civiles) du chap. VI, de l'art. 5 (pensions des militaires décorés, etc.) du même chapitre et d'une partie du chap. VII (dépenses imprévues) de l'ancien budget.

Des extinctions dans le nombre des anciens militaires décorés ou recevant un secours sur le fonds de Waterloo, ont donné lieu à une diminution de fr. 1,035 92 c.

CHAPITRE XX.

DÉPENSES IMPRÉVUES NON-LIBELLÉES AU BUDGET.

Formé de l'art. 3 (traitement d'un garde-magasin) du chap. VI et d'une partie du chap. VII (dépenses imprévues) de l'ancien budget.

Ce chapitre est diminué : 1^o d'une somme de 3,350 francs, provenant de la suppression de l'emploi de garde-magasin de 1^{re} classe, chargé de la direction du magasin central, établissement dont le maintien n'a pas été jugé nécessaire en temps de paix ; et 2^o d'une somme de fr. 343 51 c^s pour dépenses imprévues, afin d'arrondir le chiffre total du budget.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

POUR L'EXERCICE 1848

CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES	EXTRAORDIN.	
I.	Administration centrale (<i>Personnel</i>)	198,000	"	198,000
II.	— — (<i>Matériel</i>)	40,000	"	40,000 "
III.	Dépôt de la guerre	19,000	15,000 "	54 000 "
IV.	Etats-majors	1,128,801	75 "	1,128,801 75
V.	Service de l'intendance	152,559	51 "	152,559 51
VI.	Service de santé, administration des hôpitaux et traitement des malades.	996,652	85 "	996,652 85
VII.	Solde des troupes	16,420,665	08 56,175 65	16,456,856 71
VIII.	Gendarmerie	1,715,922	02 149,016 90	1,864,959 52
IX.	École militaire.	177,925	"	177,925 "
X.	Vivres et fourrages	4,664,680	08 "	4,664,680 08
XI.	Casernement des hommes	599,561	60 "	599,561 60
XII.	Masse d'entretien et de renouvellement de la buffleterie et du harnachement.	152,084	"	152,084 "
XIII.	Frais de route et de séjour des officiers	91,000	"	91,000 "
XIV.	Transports généraux.	50,000	"	50,000 "
XV.	Chauffage et éclairage	60,000	"	60,000 "
XVI.	Remonte	589,470	"	589,470 "
XVII.	Matériel de l'artillerie	501,575	58,427 "	540,000
XVIII.	— du génie.	752,000	400,000 "	1,152,000 "
XIX.	Pensions et secours	66,215	69 "	66,215 69
XX.	Dépenses imprévues non libellées au Budget	27,495	51 "	27,495 51
		28,203,382	47 658,617 55	28,842,000 "

2

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1848.

CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.
I ^{er} . <i>Administration centrale.</i> (Personnel.)	§ 1 ^{er} . Traitement du Ministre § 2. — des employés civils § 3. Supplément aux officiers et autres militaires Total du chapitre I ^{er}
II. <i>Administration centrale.</i> (Matériel.)	Fournitures de bureau, impressions, reliures, achats de livres; assurances et prises d'eau; chauffage et éclairage; entretien du mobilier et des locaux; ports de lettres; dépenses diverses.
III. <i>Dépôt de la guerre.</i>	Reconnaisances militaires; achats d'instruments; alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes; réduction des plans parcellaires du cadastre pour servir à la confection de la carte topographique du pays
IV. <i>États-majors.</i>	§ 1 ^{er} . Officiers généraux. § 2. Corps d'état-major. § 3. Suppléments aux aides-de-camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandant les divisions et les brigades § 4. État-major des provinces § 5. — des places. § 6. Portiers-consignes § 7. Aumôniers et desservants § 8. Solde de disponibilité § 9. — de non-activité § 10. Indemnité de fourrages § 11. Frais de bureau § 12. Frais de représentation aux généraux et autres officiers qui se trouvent dans une position spéciale § 13. Loyer du local pour le gouverneur de la résidence Total du chapitre IV.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
21,000 »	»	21,000 »				
160,000 »	»	160,000 »				
17,000 »	»	17,000 »				
198,000 »	»	198,000 »				
40,000 »	»	40,000 »				
19,000 »	15,000 »	34,000 »				
592,706 10	»	592,706 10				
189,269 15	»	189,269 15				
12,984 75	»	12,984 75				
47,521 20	»	47,521 20				
214,621 50	»	214,621 50				
15,200 »	»	15,200 »				
52,500 »	»	52,500 »				
18,895 05	»	18,895 05				
21,417 58	»	21,417 58				
122,646 60	»	122,646 60				
40,240 »	»	40,240 »				
16,500 »	»	16,500 »				
4,500 »	»	4,500 »				
1,128,801 73	»	1,128,801 73				

CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.
V. <i>Service de l'intendance.</i>	§ 1 ^{er} . Traitement d'activité
	§ 2. — de disponibilité
	§ 3. — de non-activité
	§ 4. — de réforme
	§ 5. Indemnité de fourrages
	§ 6. Frais de représentation à l'intendant chargé du service au camp de Beverloo
	§ 7. Frais de bureau.
	Total du chapitre V.
VI. <i>Service de santé, administration des hôpitaux et traitement des malades.</i>	§ 1 ^{er} . Traitement du personnel du service de santé des hôpitaux.
	§ 2. — — — administratif.
	§ 3. — de disponibilité
	§ 4. — de non-activité
	§ 5. — des malades
	§ 6. Achats de médicaments, lingers et menues dépenses
	§ 7. Indemnité de fourrages
	§ 8. Frais de bureau.
	§ 9. Loyer de bâtiments, contributions et réparations
	Total du chapitre VI.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extra ordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.	
110,044 »	»	110,044 »				
5,641 70	»	5,641 70				
5,447 65	»	5,447 65				
1,256 18	»	1,256 18				
9,150 »	»	9,150 »				
500 »	»	500 »				
21,700 »	»	21,700 »				
152,559 51	»	152,559 51				
185,050 25	»	185,050 25				
157,575 90	»	157,575 90				
5,641 70	»	5,641 70				
8,059 50	»	8,059 50				
507,675 »	»	507,675 »				
110,000 »	»	110,000 »				
1,572 50	»	1,572 50				
2,000 »	»	2,000 »				
17,500 »	»	17,500 »				
996,652 85	»	996,652 85				

CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.	
<p>VII. Solde des troupes.</p>	<p>§ 1^{er}. <i>Infanterie.</i></p>	<p>Litt. <i>A.</i> Traitement et solde d'activité</p> <p>— <i>B.</i> — de non-activité</p> <p>— <i>C.</i> — de réforme</p> <p>— <i>D.</i> Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et soldats</p> <p>— <i>E.</i> Frais de représentation aux commandants des corps campés à Beverloo.</p> <p>— <i>F.</i> Indemnité de fourrages</p> <p>— <i>G.</i> Moyens de transport</p> <p>— <i>H.</i> Logement et nourriture</p> <p>— <i>I.</i> Frais d'administration</p>
	<p>TOTAL du § 1^{er}.</p>	
	<p>§ 2. <i>Cavalerie.</i></p>	<p>Litt. <i>A.</i> Traitement et solde d'activité</p> <p>— <i>B.</i> — de disponibilité</p> <p>— <i>C.</i> — de non-activité</p> <p>— <i>D.</i> Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et soldats</p> <p>— <i>E.</i> Frais de représentation aux commandants des corps campés à Beverloo.</p> <p>— <i>F.</i> Indemnité de fourrages</p> <p>— <i>G.</i> Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux</p> <p>— <i>H.</i> Casernement des chevaux</p> <p>— <i>I.</i> Moyens de transport.</p> <p>— <i>K.</i> Primes de rengagement.</p> <p>— <i>L.</i> Logement et nourriture</p> <p>— <i>M.</i> Frais d'administration</p>
	<p>TOTAL du § 2.</p>	

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		EN PLUS.	EN MOINS.	
9,514,810 50	25,902 »	9,538,712 50				
120,073 22	»	120,073 22				
2,656 75	»	2,656 75				
20,000 »	»	20,000 »				
2,000 »	»	2,000 »				
89,212 50	»	89,212 50				
15,000 »	»	15,000 »				
77,404 »	»	77,404 »				
164,040 »	»	164,040 »				
0,805,176 97	25,902 »	9,829,078 97				
2,977,607 »	1,595 »	2,979,000 »				
5,572 »	»	5,572 »				
32,088 75	»	32,088 75				
4,500 »	»	4,500 »				
1,000 »	»	1,000 »				
1,572 50	»	1,572 50				
52,055 18	»	52,055 18				
51,466 94	»	51,466 94				
2,500 »	»	2,500 »				
1,200 »	»	1,200 »				
12,975 68	»	12,975 68				
38,170 »	»	38,170 »				
5,180,506 05	1,305 »	5,181,899 05				

CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.	
VII (suite). Solde des troupes.	§ 3. <i>Artillerie.</i>	Litt. <i>A.</i> Traitement et solde d'activité de l'état-major particulier et des troupes de l'arme — <i>B.</i> Traitement de disponibilité — <i>C.</i> — de non-activité — <i>D.</i> Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et soldats — <i>E.</i> Frais de représentation aux officiers supérieurs commandant l'artillerie aux camps de Beverloo et de Brasschaet — <i>F.</i> Indemnité de fourrages — <i>G.</i> Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux — <i>H.</i> Casernement des chevaux — <i>I.</i> Moyens de transport. — <i>K.</i> Primes de rengagement. — <i>L.</i> Logement et nourriture — <i>M.</i> Frais de bureau et d'administration
		TOTAL du § 3.
	§ 4. <i>Génie.</i>	Litt. <i>A.</i> Traitement et solde d'activité de l'état-major particulier et des troupes de l'arme — <i>B.</i> Traitement de non-activité — <i>C.</i> Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et soldats — <i>D.</i> Frais de représentation au commandant du génie au camp de Beverloo. — <i>E.</i> Indemnité de fourrages — <i>F.</i> Moyens de transport. — <i>G.</i> Logement et nourriture. — <i>H.</i> Frais de bureau et d'administration
		TOTAL du § 4.

Récapitulation du chapitre VII.

§ 1 ^{er} . Infanterie	
§ 2. Cavalerie	
§ 3. Artillerie	
§ 4. Génie	

Total du chapitre VII.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
2,544,121 57	10,878 65	2,555,000 »				
5,041 70	»	5,041 70				
12,487 25	»	12,487 25				
4,000 »	»	4,000 »				
1,500 »	»	1,500 »				
20,150 »	»	20,150 »				
14,944 82	»	14,944 82				
14,775 94	»	14,775 94				
2,000 »	»	2,000 »				
800 »	»	800 »				
24,192 08	»	24,192 08				
56,510 »	»	56,510 »				
2,678,905 16	10,878 65	2,689,781 79				
698,000 »	»	698,000 »				
5,625 50	»	5,625 50				
1,000 »	»	1,000 »				
500 »	»	500 »				
37,515 »	»	37,515 »				
500 »	»	500 »				
2,856 40	»	2,856 40				
12,080 »	»	12,080 »				
756,076 90	»	756,076 90				
9,805,176 97	23,902 »	9,829,078 97				
5,180,506 05	1,593 »	5,181,899 05				
2,678,905 16	10,878 65	2,689,781 79				
756,076 90	»	756,076 90				
16,420,665 08	56,175 65	16,456,856 71				

CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.
VIII. <i>Gendarmerie.</i>	§ 1 ^{er} . Traitement et solde d'activité § 2. Entretien de la buffleterie et du harnachement. § 3. Casernement des chevaux § 4. — des hommes § 5. Frais de bureau et d'administration. § 6. Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et gendarmes <p style="text-align: right;">Total du chapitre VIII.</p>
IX. <i>École militaire.</i>	§ 1 ^{er} . État-major et employés du service intérieur § 2. Professeurs et répétiteurs § 3. Solde des élèves § 4. Dépenses d'administration. <p style="text-align: right;">Total du chapitre IX.</p>
X. <i>Vivres et fourrages.</i>	§ 1 ^{er} . Pain § 2. Vivres de campagne § 3. Fourrages § 4. Lavage de couvertures, sacs de campement, menues réparations. <p style="text-align: right;">Total du chapitre X.</p>
XI. <i>Casernement des hommes.</i>	§ 1 ^{er} . Loyer des fournitures appartenant à la société Félix Legrand § 2. Indemnité à payer aux communes § 3. — pour fournitures appartenant à l'État <p style="text-align: right;">Total du chapitre XI.</p>
XII. <i>Masse d'entretien et de renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
1,638,983 10	149,016 90	1,808,000 »				
2,416 »	»	2,416 »				
14,757 12	»	14,757 12				
25,766 40	»	25,766 40				
15,500 »	»	15,500 »				
500 »	»	500 »				
1,715,922 62	149,016 90	1,864,959 52				
35,425 99	»	35,425 99				
69,049 55	»	69,049 55				
40,719 75	»	40,719 75				
25,729 95	»	25,729 95				
177,925 »	»	177,925 »				
1,649,517 84	»	1,649,517 84				
296,624 62	»	296,624 62				
2,715,888 40	»	2,715,888 40				
2,649 22	»	2,649 22				
4,664,680 08	»	4,664,680 08				
432,650 »	»	432,650 »				
163,251 60	»	163,251 60				
5,660 »	»	5,660 »				
599,561 60	»	599,561 60				
152,084 »	»	152,084 »				

CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.
XIII. <i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>	§ 1 ^{er} . Voyages en poste, missions et déplacements ordinaires § 2. Frais de route et de séjour du Ministre
	Total du chapitre XIII.
XIV. <i>Transports généraux.</i>
XV. <i>Chauffage et éclairage.</i>
XVI. <i>Remonte.</i>	§ 1 ^{er} . Achats de chevaux § 2. Primes à accorder pour l'achat de 120 chevaux indigènes
	Total du chapitre XVI.
XVII. <i>Matériel de l'artillerie.</i>	§ 1 ^{er} . Entretien du matériel dans les places fortes ; confection de munitions, etc. § 2. Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion § 3. — de poudres de guerre § 4. — et réparations d'armes portatives à la manufacture établie à Liège § 5. — de canons et de projectiles à la fonderie de canons à Liège § 6. Construction de matériel à l'arsenal d'Anvers. § 7. École de pyrotechnie § 8. Achat de bois de construction § 9. Confection de modèles de constructions d'artillerie § 10. Dépenses diverses.
	Total du chapitre XVII.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
86,000 »	»	86,000 »				
5,000 »	»	5,000 »				
91,000 »	»	91,000 »				
50,000 »	»	50,000 »				
60,000 »	»	60,000 »				
377,470 »	»	377,470 »				
12,000 »	»	12,000 »				
389,470 »	»	389,470 »				
80,000 »	»	80,000 »				
16,000 »	»	16,000 »				
70,000 »	»	70,000 »				
150,506 »	38,427 »	188,755 »				
80,000 »	»	80,000 »				
75,000 »	»	75,000 »				
10,000 »	»	10,000 »				
10,000 »	»	10,000 »				
5,000 »	»	5,000 »				
5,267 »	»	5,267 »				
501,573 »	38,427 »	540,000 »				

CHAPITRES.	NATURE DES DÉPENSES.
XVIII. <i>Matériel du génie.</i>	§ 1 ^{er} . Entretien ordinaire.
	§ 2. Constructions et réparations
	§ 3. Frais de surveillance générale
	§ 4. Location de bâtiments et de terrains de manœuvre
	§ 5. Frais de bureau ordinaires, loyer, chauffage et éclairage
	§ 6. Frais d'instruction pratique des troupes du génie.
	§ 7. Levé des plans des ouvrages de fortifications et des bâtiments militaires; frais de dessinateurs, etc.
	§ 8. Continuation des travaux de construction de la citadelle de Diest
XIX. <i>Pensions et secours.</i>	Total du chapitre XVIII.
	§ 1 ^{er} . Pensions civiles accordées depuis 1850
	§ 2. — de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement
	§ 3. Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre
	§ 4. Secours, sur le fonds de Waterloo, à 135 militaires.
§ 5. Subsidés aux réfugiés politiques	
XX. <i>Dépenses diverses non libellées au Budget.</i>	Total du chapitre XIX.
	§ 1 ^{er} . Honoraires d'avocats et frais de procédure.
	§ 2. Loyers et contributions des champs d'exercice.
	§ 3. Traitement d'un garde-magasin de 2 ^e classe
§ 4. Dépenses diverses non prévues	
	Total du chapitre XX.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1848.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.	DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
207,043 »	»	207,043 »				
470,577 »	»	470,577 »				
18,210 »	»	18,210 »				
15,000 »	»	15,000 »				
26,170 »	»	26,170 »				
5,000 »	»	5,000 »				
10,000 »	»	10,000 »				
»	400,000 »	400,000 »				
752,000 »	400,000 »	1,152,000 »				
15,000 »	»	15,000 »				
9,103 10	»	9,103 10				
10,000 »	»	10,000 »				
12,112 59	»	12,112 59				
20,000 »	»	20,000 »				
66,215 69	»	66,215 69				
6,000 »	»	6,000 »				
4,500 »	»	4,500 »				
2,500 »	»	2,500 »				
14,493 31	»	14,493 31				
27,493 51	»	27,493 51				

DÉVELOPPEMENTS DÉTAILLÉS

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1848.



CHAPITRE I. Administration centrale. (Personnel.) — CHAPITRE II. Administration

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE I^{er}.		
<i>Administration centrale. (Personnel.)</i>		
§ 1 ^{er} .		
Traitement du Ministre	21,000 »	
§ 2.		
Traitement des employés civils	160,000 »	
§ 3.		
Supplément aux officiers et autres militaires	17,000 »	
Total du chapitre I ^{er} fr.	198,000 »	
CHAPITRE II.		
<i>Administration centrale. (Matériel.)</i>		
Fournitures de bureau, impressions, reliures, achats de livres; assurances et prise d'eau; chauffage et éclairage; entretien du mobilier et des locaux; ports de lettres; dépenses diverses	40,000 »	
CHAPITRE III.		
<i>Dépôt de la guerre.</i>		
Reconnaissances militaires; achats d'instruments; alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes	19,000 »	
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.		
Rédaction des plans parcellaires du cadastre, pour servir à la confection de la carte topographique du pays.	15,000 »	
Total du chapitre III fr.	34,000 »	

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE IV.			
États-majors.			
§ 1^{er}.			
<i>Officiers généraux.</i>			
SECTION D'ACTIVITÉ.			
9	56	Lieutenants-généraux	fi. 152,100 "
18	54	Généraux-majors	208,800 "
			560,900 "
27	90	A DEDUIRE $\frac{1}{4}$ % pour médicaments	1,804 50
			559,095 50
SECTION DE RÉSERVE.			
2	8	Lieutenants-généraux	20,280 "
4	8	Généraux-majors	33,000 "
			53,880 "
6	16	A DEDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	269 40
			53,610 60
		A DEDUIRE pour généraux en mission et pour congés	412,706 10
			20,000 "
		TOTAL du § 1 ^{er}	fi 592,706 10
§ 2.			
<i>Corps d'état-major.</i>			
5	6	Colonels	25,200 "
5	6	Lieutenants-colonels	18,900 "
5	10	Majors	27,500 "
9	9	Capitaines de 1 ^{re} classe	41,850 "
9	9	— de 2 ^e —	34,200 "
9	9	Lieutenants	26,550 "
9	9	Sous-lieutenants	22,500 "
			196,700 "
47	58	A DEDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	935 50
			195,716 50
		A DEDUIRE pour congés	6,447 35
		TOTAL du § 2	189,269 15
§ 3.			
"	(a 58	Supplément à 15 officiers de corps de troupe, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandant de division et de brigade	15,050 "
		A DEDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	65 25
			12,984 75
80	202	TOTAL des §§ 1, 2 et 3 (à reporter)	fi 594,960 "

		NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
		REPORT fr.		594,960 »	
		§ 4. <i>État-major des provinces.</i>			
		<i>État-major des provinces.</i>			
		Généraux-majors ou colonels		42,000 »	
		Supplément à 9 lieutenants et sous-lieutenants aides-de-camp		5,760 »	
				47,760 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		238 80	
				47,521 20	
		§ 5. <i>État-major des places.</i>			
		<i>État-major des places.</i>			
		Commandants de place de 1 ^{re} classe		56,700 »	
		— — de 2 ^e —		63,000 »	
		— — de 3 ^e —		19,800 »	
		Adjudants de place de 1 ^{re} classe (majors)		18,000 »	
		— — — (capitaines)		15,000 »	
		— — de 2 ^e —		25,200 »	
		— — de 3 ^e —		18,000 »	
				215,700 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		1,078 50	
				214,621 50	
		§ 6. <i>Portiers-consignes.</i>			
		<i>Portiers-consignes.</i>			
		Portiers-consignes de 1 ^{re} classe		5,200 »	
		— — de 2 ^e —		10,000 »	
				15,200 »	
		§ 7. <i>Amóniers.</i>			
		<i>Amóniers.</i>			
		Traitement de 55 amóniers et desservants		52,500 »	
		§ 8. <i>Solde de disponibilité.</i>			
		<i>Solde de disponibilité.</i>			
		1 lieutenant-général (4 chevaux)		11,200 »	
		1 général-major (3 —)		7,750 »	
				18,950 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		94 95	
				18,855 05	
		TOTAL des §§ 1 à 8 (à reporter) fr.		925,697 75	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS	CRÉDITS
	demandés POUR L'EXERCICE 1848.	alloués POUR L'EXERCICE 1847.
REPORT fr.	923,097 75	
§ 9.		
<i>Solde de non-activité.</i>		
2 généraux-majors	10,500 "	
1 major	2,525 "	
4 capitaines de 1 ^{re} classe	6,600 "	
2 lieutenants	1,900 "	
	21,525 "	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	107 62	
		21,417 38
§ 10.		
<i>Indemnités de fourrages.</i>		
76,494 journées donnant droit aux rations fortes, soit à fr. 1 40 c' (a	107,091 60	
12,444 — — — légères, — à 1 25 (b	15,555 "	
		122,646 60
§ 11.		
<i>Frais de bureau.</i>		
État-major général (c	15,700 "	
— des provinces (d	9,000 "	
— des places (e	15,540 "	
		40,240 "
§ 12.		
Frais de représentation aux généraux et autres officiers qui se trouvent dans une position spéciale	16,500 "	
§ 13.		
Loyer du local pour le gouverneur de la résidence	4,300 "	
TOTAL du chapitre IV fr.	1,128,801 75	

	EFFECTIF.		
	Officiers.	Employés.	TOTAL.
§ 1 ^{er} . Officiers-généraux en activité	27	"	27
§ 2. — de la section de réserve	6	"	6
§ 3. Corps d'état-major	47	"	47
§ 4. État-major des provinces	5	"	5
§ 5 et 6. — des places	04	70	134
	149	70	219

États-majors (suite).

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.
En plus.	En moins.	
		<p>a) Officiers généraux en activité 90 chevaux } — — de la section de réserve 16 — } 209 Corps d'état-major. 58 — } Aides-de-camp et officiers d'ordonnance. 38 — } Officiers-généraux en disponibilité 7 — }</p> <p>b) État-major des provinces. 19 chevaux } — des places. 15 — } 34</p> <p>c) { 1 aide-major général de l'armée, à fr. 2,000 ci fr. 2,000 } 4 chefs d'état-major des divisions territoriales 1,500 » 6,000 } 18,700 2 — — de cavalerie 600 » 1,200 } 12 généraux-majors commandant de brigade 500 » 6,000 } 1 général-major gouverneur de la résidence 500 » 500 }</p> <p>d) 9 commandants de province 1,000 » » 9,000</p> <p>e) { 3 commandants de place à fr. 1,000 ci fr. 3,000 } 2 — — — — — 800 » 1,600 } 18,540 6 — — — — — 500 » 3,000 } 14 — — — — — 400 » 5,600 } 9 adjudants faisant fonctions de commandant. 260 » 2,340 }</p> <p style="text-align: right;">Fr. 40,240</p>

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés POUR L'EXERCICE 1848.	alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE V.			
Service de l'intendance. (a)			
§ 1^{er}.			
EFFECTIF.			
HORDES	CHEVAUX		
»	»	Intendant en chef (<i>pour mémoire</i>)	»
2	4	— de 1 ^{re} classe	10,800 »
4	8	— de 2 ^e —	23,200 »
8	8	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	44,000 »
4	»	— de 2 ^e —	15,200 »
4	»	— adjoints	10,000 »
			111,200 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	556 »
			110,644 »
§ 2.			
<i>Solde de disponibilité.</i>			
		1 sous-intendant de 1 ^{re} classe	5,660 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	18 50
			3,641 70
§ 3. *			
<i>Solde de non-activité.</i>			
		1 intendant de 2 ^e classe	2,950 »
		1 sous-intendant de 1 ^{re} classe	2,525 »
			5,475 »
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	27 37
			5,447 63
§ 4.			
<i>Solde de réforme.</i>			
		1 sous-intendant de 1 ^{re} classe	1,262 50
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	0 32
			1,256 18
§ 5.			
		7,320 journées d'indemnité de fourrages pour rations légères, à fr. 1 25 (20 chevaux)	9,150 »
§ 6.			
		Frais de représentation à l'intendant chargé du service administratif au camp de Beverloo	500 »
§ 7.			
		Frais de bureau	
		{ 4 directeurs dans les divisions territoriales à fr. 5,500 ci	14,000 »
		{ 5 sous-intendants dans les provinces 2,500	7,500 »
		{ 1 sous-intendant au camp pendant la période du campement.	200 »
			21,700 »
		Total du chapitre V fr.	152,539 51

Service de l'intendance.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848		OBSERVATIONS.																										
En plus.	En moins.																											
		<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE</th> </tr> <tr> <th>SERVICE de L'INTEendance.</th> <th>OFFICIERS COMPTABLES DES COUPS</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>1</td> <td rowspan="2">14</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>4</td> <td rowspan="2">114</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td> <td>29</td> <td rowspan="3">125</td> </tr> <tr> <td>(1) Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs.</td> <td>40</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement</td> <td>29</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>103</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des coups pour leurs allocations (Chapitre VII, Solde des troupes)</p>	COMPOSITION ORGANIQUE			SERVICE de L'INTEendance.	OFFICIERS COMPTABLES DES COUPS	TOTAL.	1	1	14	2	2	8	4	114	4	4	Capitaines quartiers-maitres	29	125	(1) Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs.	40	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	29	22	103	
COMPOSITION ORGANIQUE																												
SERVICE de L'INTEendance.	OFFICIERS COMPTABLES DES COUPS	TOTAL.																										
1	1	14																										
2	2																											
8	4	114																										
4	4																											
Capitaines quartiers-maitres	29	125																										
(1) Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs.	40																											
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	29																											
22	103																											

CHAPITRE VI. — *Service de santé, administration*

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS	CRÉDITS																																																																
		demandés POUR L'EXERCICE 1848.	alloués POUR L'EXERCICE 1847.																																																																
CHAPITRE VI.																																																																			
Service de santé, administration des hôpitaux et traitement des malades.																																																																			
§ 1 ^{er} .																																																																			
<i>Service de santé des hôpitaux. (a)</i>																																																																			
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">EFFECTIF.</th> <th></th> <th></th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">HOMMES.</th> <th style="text-align: center;">CHEVAUX.</th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: right;">11,600 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td>Médecins principaux</td> <td style="text-align: right;">25,200 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td>— de garnison</td> <td style="text-align: right;">58,500 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td>— de bataillon de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: right;">5,350 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: right;">32,000 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td>Pharmacien principal</td> <td style="text-align: right;">4,650 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td>— de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: right;">15,200 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td>— de 2^e —</td> <td style="text-align: right;">20,000 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">18</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td>— de 3^e —</td> <td style="text-align: right;">28,800 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Inspecteur vétérinaire</td> <td style="text-align: right;">4,650 »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">65</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> <td style="text-align: right;">183,050 »</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>A DÉDUIRE $\frac{1}{3}$ % pour médicaments</td> <td style="text-align: right;">919 75</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td style="text-align: right;">183,050 25</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: right;">TOTAL du § 1^{er} (à reporter) fr.</td> <td style="text-align: right;">183,050 25</td> </tr> </tbody> </table>				EFFECTIF.				HOMMES.	CHEVAUX.			1	2	Inspecteur général	11,600 »	4	»	Médecins principaux	25,200 »	7	»	— de garnison	58,500 »	1	»	— de bataillon de 1 ^{re} classe	5,350 »	20	»	— adjoints	32,000 »	1	»	Pharmacien principal	4,650 »	4	»	— de 1 ^{re} classe	15,200 »	8	»	— de 2 ^e —	20,000 »	18	»	— de 3 ^e —	28,800 »	1	1	Inspecteur vétérinaire	4,650 »	65	5		183,050 »			A DÉDUIRE $\frac{1}{3}$ % pour médicaments	919 75				183,050 25			TOTAL du § 1 ^{er} (à reporter) fr.	183,050 25
EFFECTIF.																																																																			
HOMMES.	CHEVAUX.																																																																		
1	2	Inspecteur général	11,600 »																																																																
4	»	Médecins principaux	25,200 »																																																																
7	»	— de garnison	58,500 »																																																																
1	»	— de bataillon de 1 ^{re} classe	5,350 »																																																																
20	»	— adjoints	32,000 »																																																																
1	»	Pharmacien principal	4,650 »																																																																
4	»	— de 1 ^{re} classe	15,200 »																																																																
8	»	— de 2 ^e —	20,000 »																																																																
18	»	— de 3 ^e —	28,800 »																																																																
1	1	Inspecteur vétérinaire	4,650 »																																																																
65	5		183,050 »																																																																
		A DÉDUIRE $\frac{1}{3}$ % pour médicaments	919 75																																																																
			183,050 25																																																																
		TOTAL du § 1 ^{er} (à reporter) fr.	183,050 25																																																																

des hôpitaux et traitement des malades.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.																																															
En plus.	En moins.																																																
		<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td rowspan="2">12</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>"</td> <td rowspan="3">113</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>38</td> <td rowspan="4">1</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>"</td> <td rowspan="3">30</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> <td rowspan="2">1</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>9</td> <td rowspan="2">27</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>65</td> <td>(1) 121</td> <td>186</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION ORGANIQUE.			SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	TOTAL.	1	"	12	4	"	7	"	113	"	28	1	28	"	38	1	20	"	1	"	4	"	"	"	30	8	"	18	"	1	"	1	"	11	"	9	27	"	7	65	(1) 121	186
COMPOSITION ORGANIQUE.																																																	
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	TOTAL.																																															
1	"	12																																															
4	"																																																
7	"	113																																															
"	28																																																
1	28																																																
"	38	1																																															
20	"																																																
1	"																																																
4	"																																																
"	"	30																																															
8	"																																																
18	"																																																
1	"	1																																															
"	11																																																
"	9	27																																															
"	7																																																
65	(1) 121	186																																															
		<p>Inspecteur général</p> <p>Médecins en chef et principaux</p> <p>— de garnison</p> <p>— de régiment</p> <p>— de bataillon de 1^{re} classe</p> <p>— — de 2^e</p> <p>— adjoints</p> <p>Pharmacien principal</p> <p>— de 1^{re} classe.</p> <p>— de 2^e —</p> <p>— de 3^e —</p> <p>Inspecteur vétérinaire</p> <p>Vétérinaire de 1^{re} classe</p> <p>— de 2^e —</p> <p>— de 3^e —</p>																																															

(1) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitre VII, Solde des troupes.)

CHAPITRE VI. — *Service de santé, administration*

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS	CRÉDITS
		demandés POUR L'EXERCICE 1848.	alloués POUR L'EXERCICE 1847.
REPORT fr.		183,050 26	
§ 2.			
<i>Service administratif des hôpitaux.</i>			
LFFECTIF.			
5	Directeurs de 1 ^{re} class.	12,500 »	
5	— de 2 ^e —	9,000 »	
8	Sous-directeurs de 1 ^{re} classe	11,200 »	
8	— de 2 ^e —	9,600 »	
		42,300 »	
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	211 50	
	RESTE	42,088 50	
5	Commis aux écritures de 1 ^{re} classe	5,000 »	
5	— — de 2 ^e —	4,500 »	
40	Employés de 1 ^{re} classe	19,052 »	
41	— de 2 ^e —	16,506 60	
70	Infirmiers de 1 ^{re} classe	25,058 »	
71	— de 2 ^e —	20,788 80	
55	Sœurs hospitalières	26,400 »	
		157,575 90	
291			
§ 3.			
<i>Solde de disponibilité.</i>			
	1 médecin en chef	5,660 »	
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	18 30	
		5,641 70	
§ 4.			
<i>Solde de non-activité.</i>			
	2 médecins de bataillon	1,900 »	
	1 — adjoint	800 »	
	2 pharmaciens de 2 ^e classe	1,900 »	
	1 — de 3 ^e —	800 »	
	3 directeurs d'hôpitaux	2,700 »	
		8,100 »	
	A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	40 50	
		8,059 50	
TOTAL des §§ 1 à 4 (à reporter) fr.		352,105 35	

CHAPITRE VI. — *Service de santé, administration*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS	CRÉDITS
	demandes POUR L'EXERCICE 1848.	alloués POUR L'EXERCICE 1847.
REPORT fr.	552,105 35	
§ 5.		
<i>Traitement des malades.</i>		
475,500 journées de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, soit à fr. 1 05 c°	497,175 »	
10,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus, avant leur condamnation.	10,500 »	
	507,675 »	
§ 6.		
Achats de médicaments, linge et menues dépenses	116,000 »	
§ 7.		
1,098 journées d'indemnité de fourrages pour rations légères, à fr. 1 25 c° (a	1,572 50	
§ 8.		
Frais de bureau de l'inspecteur général du service de santé	2,000 »	
§ 9.		
Loyer des bâtiments, contributions et réparations	17,500 »	
TOTAL du chapitre VI fr.	996,652 85	

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS	CRÉDITS
		demandes POUR L'EXERCICE 1848.	alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE VII.			
Solde des troupes.			
§ 1 ^{er} .			
INFANTERIE. (a)			
LITT. A.			
<i>Solde d'activité.</i>			
EFFECTIF.			
HOMMES	CHEVAUX.		
1,590	195	Officiers de tous grades.	5,461,666 72
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	17,508 55
			(b) 3,444,558 59
19,616	»	Sous-officiers, caporaux et soldats (y compris 250 enfants de troupe)	6,207,690 08
			(c)
21,006	195		
		Haute-paye pour chevrons d'ancienneté	51,588 14
		Première mise de petit équipement à 6,500 miliciens à incorporer, à raison de 30 francs.	195,000 »
		— aux officiers promus officiers	19,200 »
			245,588 14
		A DÉDUIRE :	
		Pour journées de marche et au camp 495,958 journées à 21 centimes	105,751 18
		— militaires traités dans les hôpitaux 535,000 — à 70 —	255,100 »
		— incomplets et congés	245,094 95
			582,826 11
		TOTAL des dépenses ordinaires fr.	9,514,810 50
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.			
		Surplus de solde à 49 lieutenants et sous-lieutenants adjudants-majors, à 200 francs	9,800 »
		A DÉDUIRE: $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	49 »
		RESTE	9,751 »
		Surplus de solde aux grenadiers et carabiniers en activité de service avant le 1 ^{er} janvier 1848, soit 471,700 journées à 3 centimes.	14,151 »
			23,902 »
		TOTAL du litt. A (à reporter) fr.	9,558,712 50

Solde des troupes.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS						
En plus	En moins.							
		a) Cette arme se compose d'un régiment d'élite, de douze régiments de ligne, de trois régiments de chasseurs à pied, d'une compagnie sédentaire de sous-officiers, de deux compagnies sédentaires de fusiliers, d'une division de discipline, d'une compagnie d'enfants de troupe et d'un corps de réserve, comportant l'effectif ci-après.						
		Officiers.						
		Officiers d'infanterie	Officiers compagnies	Médecins	Chevaux	GRADES	TRAITEMENT annuel	MONTANT
		16	»	»	32	Colonels	7,400 »	118,400
		16	»	»	32	Lieutenants colonels	5,900 »	94,400
		66	»	»	115	Majors	5,000 »	575,500
		16	»	»	16	Capit adjudt-majors de 1 ^e et de 2 ^e cl., au traitem ^t moyen de quatre cents marcs	3,500 »	56,000
		»	16	»	»	Lieutenants adjudts majors	3,500 »	56,000
		76	»	»	»	Sous lieutenants adjudts majors	2,500 »	82,800
		43	»	»	»	Lieutenants officiers payeurs	2,000 »	26,000
		»	16	»	»	Sous lieutenants officiers payeurs	2,500 »	36,800
		»	17	»	»	Capitaines administrateurs d'habillement	2,000 »	54,000
		»	16	»	»	Officiers d'armement	3,500 »	52,800
		16	»	»	»	Lieutenants porte drapeaux	1,900 »	50,400
		43	»	»	»	Médecins de régiment	1,900 »	24,700
		»	»	16	»	— de bataillon de 1 ^e classe	4,200 »	67,200
		»	»	16	»	— — — de 2 ^e —	3,500 »	55,600
		»	»	33	»	— — — — —	2,500 »	82,500
		169	»	»	»	Capitaines de 1 ^e classe	3,500 »	557,700
		163	»	»	»	— — — de 2 ^e —	2,900 »	472,700
		535	»	»	»	Lieutenants	1,900 »	636,500
		337	»	»	»	Sous-lieutenants	1,600 »	539,200
		1 196	65	65	195			
		1,326				<i>Cadre de réserve.</i>		
		52			Capitaines de 1 ^e et de 2 ^e classes, au traitement moyen de		2,066 66 ^s	66,153 28
		52			Lieutenants.		1,266 67	40,555 44
		64						5 461,666 72
		1,300				A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments		17,508 55
						TOTAL RÉGAL b)		fr 3,444,568 59
		Troupes.						
			JOURNÉES	SOLDE moyenne	MONTANT			
		65	adjudts sous officiers	23,790	2 71	64,470 90		
		43	tambours majors	4,708	1 97	9,375 26		
		4	sergents cornets.	1,464	1 91	2,792 58		
		16	autres tambours	5,856	1 99	11,655 44		
		32	— tambours et cordonniers	11 712	92	10 775 04		
		224	musiciens d'élite et major	81,984	»	170,504 »		
		62	capitaines tambours et cornets	22,692	1 13	25,641 96		
		748	sergents majors	127,368	2 »	254,106 48		
		1,590	sergents	508,740	1 67 ⁵⁰	852,132 18		
		348	— fourriers	127,368	1 67 ⁵⁰	213,292 84		
		2,076	capitaines	759,816	92 ⁵⁰	702,397 92		
		660	tambours et cornets	241,560	81 ²⁵	196,615 20		
		128	clèves tambours et cornets	46,848	70	32,793 60		
		5,510	grenadiers, carabiniers et voltigeurs	1,913,460	75 ⁷⁵	1,432,956 88		
		8,628	fusiliers et chasseurs	3,157,848	69 ²⁵	2,185,605 60		
		62	sous-officiers et tambours de la compagnie sédentaire de sous-offic	22,692	1 40	51,768 80		
		250	enfants de troupe	91,500	55 ⁷⁵	51,020 40		
		19,616		7,179,456	TOTAL RÉGAL c)	6,207,690 08		
				A DÉDUIRE le 1/3 des journées de troupe (pour le pain)		30,000		
				RÉSULT		7,148,956		

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS	CRÉDITS
	demandés POUR L'EXERCICE 1848.	alloués POUR L'EXERCICE 1847.
REPORT fr.	9,558,712 50	
LITT. B.		
<i>Solde de non-activité.</i>		
1 lieutenant-colonel	2,050 »	
4 majors	10,100 »	
11 capitaines de 1 ^{re} classe	18,150 »	
25 — de 2 ^e —	53,350 »	
35 lieutenants	55,250 »	
25 sous-lieutenants	18,400 »	
	110,200 »	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	581 »	
	RESTE	115,619 »
1 capitaine de corps francs (fr. 3 17 c ^t par jour)	1,160 22	
2 lieutenants — (2 58 —)	1,742 16	
2 sous-lieutenants — (2 12 —)	1,551 84	
		120,073 22
LITT. C.		
<i>Solde de réforme.</i>		
3 capitaines de 2 ^e classe	2,175 »	
1 lieutenant	475 »	
	2,650 »	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	13 25	
		2,636 75
LITT. D.		
Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et soldats	20,000 »	
LITT. E.		
Frais de représentation aux commandants des corps campés à Beverloo	2,000 »	
LITT. F.		
Indemnité de fourrages pour 71,570 journées donnant droit aux rations légères, à fr. 1 25 c ^t (a.	89,212 50	
LITT. G.		
Moyens de transport aux troupes en marche	15,000 »	
LITT. H.		
Logement et nourriture. { 6,500 miliciens de 1846 à incorporer, soit pour 4 journées de marche 26,000 journ. à 74 c ^t . 19,240 » Mouvements éventuels pendant l'année 21,000 — 15,540 » Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour), 57,600 — 42,624 »		77,404 »
	104,600	
LITT. I.		
Frais de bureau et d'administration. { Régiment d'élite 12,000 » 15 régiments d'infanterie de ligne et de chasseurs à pied, à fr. 10,500 . . . 137,500 » 6 compagn. sédentaires, de discipline et d'enfants de troupe. 400 . . . 2,400 »		171,900 »
A DÉDUIRE le montant présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues	7,860 »	
		164,040 »
TOTAL du § 1 ^{er} . — Solde de l'infanterie fr.	9,829,078 97	

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.
En plus.	En moins.	
		a) 198 chevaux.

NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS	CRÉDITS										
		demandés POUR L'EXERCICE 1848.	alloués POUR L'EXERCICE 1847.										
§ 2.													
CAVALERIE. (a)													
LITT. A.													
<i>Solde d'activité.</i>													
<table border="1" style="float: left; margin-right: 10px;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>548</td> <td>650</td> </tr> <tr> <td>4,475</td> <td>5,929</td> </tr> <tr> <td>4,821</td> <td>4,859</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	548	650	4,475	5,929	4,821	4,859		
EFFECTIF.													
HOMMES.	CHEVAUX.												
548	650												
4,475	5,929												
4,821	4,859												
Officiers de tous grades		1,221,800 »											
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		6,109 »											
		1,215,691 »											
Sous-officiers, brigadiers et soldats		1,858,465 82											
		45,956 18											
Haute-paye pour chevrons d'ancienneté		10,556 18											
Première mise de petit équipement à 665 miliciens à incorporer, à raison de 40 francs		26,600 »											
— aux sous-officiers promus officiers		7,000 »											
		5,118,091 »											
A DÉDUIRE :													
Pour journées de marche et au camp 54,560 journées à 21 centimes		11,415 60											
— les militaires traités dans les hôpitaux 74,000 — à 99 —		75,260 »											
— incomplets et congés		55,808 40											
		140,484 »											
TOTAL des dépenses ordinaires fr.		2,977,607 »											
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.													
Surplus de traitement à 7 lieutenants et sous-lieutenants adjudants-majors, à 200 francs		1,400 »											
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		7 »											
		1,593 »											
TOTAL du litt. A fr.		2,979,000 »											
LITT. B.													
<i>Solde de disponibilité.</i>													
1 Colonel (3 chevaux)		5,600 »											
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		28 »											
		5,572 »											
LITT. C.													
<i>Solde de non-activité.</i>													
6 capitaines de 1 ^{er} classe		9,000 »											
5 — de 2 ^e —		7,250 »											
10 lieutenants		9,500 »											
7 sous-lieutenants		5,000 »											
		32,250 »											
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments		161 25											
		32,088 75											
TOTAL des litt. A, B et C (à reporter) fr.		3,016,660 75											

Solde des troupes (suite).

DIFFERENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.									
En plus	En moins										
		a) Cette arme se compose de deux régiments de chasseurs à cheval, de deux régiments de lanciers, de deux régiments de cuirassiers et du régiment des guides, comportant l'effectif ci-après									
Officiers.											
Officiers de cavalerie	Officiers complémentaires	Médecins	Vétérinaires	CHEVAUX		GRADES.	RATIONS DE FOURRAGES		TRAIEMENT annuel	MONTANT	
				de grosse cavalerie	de cavalerie légère		fortes	légères			
7	1	1	1	9	12	Colonels	5,234	4,592	8,400	58,800	
7	1	1	1	9	12	Lieutenants colonels	7,392	4,592	6,300	44,400	
19	1	1	1	14	24	Majors	5,124	8,784	5,500	104,500	
7	1	1	1	6	8	Capitaines en second, adjudants majors	2,196	2,928	4,200	29,400	
7	1	1	1	6	8	Lieutenants	2,196	2,928	5,500	25,450	
7	1	1	1	6	8	Capitaines en second, instructeurs	2,196	2,928	4,200	29,400	
	3					— quartiers-maitres de 1 ^{er} cl			5,700	11,100	
	4					— — de 2 ^e cl			5,700	15,200	
	3					Lieutenants officiers payeurs			2,500	6,900	
	4					Sous lieutenants			2,000	8,000	
	7					Capitaines administrateurs d'habillement			5,500	23,100	
7				6	8	Lieutenants ou sous lieutenants, porte-étendards	2,196	2,928	2,500	20,650	
		7		3	4	Médecins de régiment	1,098	1,464	4,200	29,400	
				3	4	— de bataillon, de 1 ^{re} classe	1,098	1,464	5,500	25,450	
				1	4	— — de 2 ^e classe	566	1,464	2,500	12,500	
				3	4	Vétérinaires de 1 ^{re} classe	1,098	1,464	5,500	25,450	
				1	4	— de 2 ^e —	566	1,464	2,500	12,500	
				3	4	— de 3 ^e —	1,098	1,464	1,800	12,600	
58				28	48	Capitaines commandants	10,248	17,668	4,600	176,700	
58				28	48	— en second	10,248	17,668	5,800	144,400	
76				56	96	Lieutenants	20,496	35,136	2,950	224,200	
76				56	96	Sous lieutenants	20,496	35,136	2,000	190,000	
289	21	19	19	258	592		87,108	143,472		1,221,800	
	548			650			250,580				
A DEDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments										6,109	
TOTAL GÉNÉRAL b)										1,215,691	
Troupes.											
NOM DES	CHEVAUX		GRADES	Journées de sous-officiers et soldats	RATIONS DE FOURRAGES		SOLDF moyenne	MONTANT.			
	de grosse cavalerie	de cavalerie légère			fortes	légères					
19	7	12	Adjudants sous-officiers	6,954	2,662	4,592	2 92	20,505 68			
7	3	4	Trompettes majors	2,562	1,098	1,464	2 29 25	5,874 50			
7	5	4	— brigadiers	2,562	1,098	1,464	4 88 28	4,823 88			
7			Maitres-armuriers	2,562			2 52 25	6,465 56			
21			— tailleurs, selliers et bottiers	7,686			99 25	7,631 10			
45	14	24	Marchaux des logis chefs	16,470	5,124	8,784	2 52 25	41,555 64			
206	84	144	Marchaux des logis	93,696	30,744	52,704	2 09 25	196,117 44			
45	14	24	— fourriers	16,470	5,124	8,784	2 09 25	54,475 54			
406	168	288	Brigadiers	166,896	61,458	105,408	1 20 25	200,802 24			
114	42	72	Trompettes	41,724	15,572	26,352	1 67 25	69,810 84			
76			Marchaux servants	27,816			99 25	27,625 68			
5,420	1,174	1,848	Soldats	1,251,720	420,684	676,568	99 25	1,242,979 92			
4,475	1,509	2,420		1,637,118	552,294	885,720	TOTAL GÉNÉRAL c)	1,858,463 82			
	3,929				1,453,014						
	258	592	Chevaux d'officiers	87,108	143,472						
	1,509	2,420	— de troupe	552,294	885,720						
	1,747	2,812		639,402	1,029,192						
	4,559			1,668,394							

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS	CRÉDITS
	demandés POUR L'EXERCICE 1848.	alloués POUR L'EXERCICE 1847.
REPORT fr.	5,016,660 75	
LITT. D.		
Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et soldats	4,500 »	
LITT. E.		
Frais de représentation aux officiers des corps campés à Beverloo	1,000 »	
LITT. F.		
Indemnité de fourrages pour 1,098 journées donnant droit aux rations légères, à fr. 1 25 c' (α	1,372 50	
LITT. G.		
Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 1,458,014 journées à 9 centimes fr. 129,421 26		
A DÉDUIRE pour chevaux manquants 77,306 08		
	52,055 18	
LITT. H.		
Casernement des chevaux de troupe, soit 1,458,014 journées à 4 centimes fr. 57,520 56		
A DÉDUIRE pour chevaux en route, aux camps ou manquants 6,053 62		
	51,466 94	
LITT. I.		
Moyens de transport aux troupes en marche	2,500 »	
LITT. K.		
Primes de rengagement	1,200 »	
LITT. L.		
Logement et nourriture. { 665 miliciens de 1846 à incorporer, soit pour 4 journées de marche 2,660 journ. à 74c ^m . 1,968 40		
{ Mouvements éventuels pendant l'année 5,000 — 3,700 »		
{ Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 9,872 — 7,305 28		
	12,075 68	
	17,552	
LITT. M.		
Frais d'adminis- { 5 régiments de chasseurs à cheval, lanciers et guides, à . . fr. 6,000 » 30,000 »		
tration . . . { 2 — de cuirassiers 5,000 » 10,000 »		
	40,000 »	
A DÉDUIRE le montant présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues 1,850 »		
	38,170 »	
TOTAL du § 2 du solde de la cavalerie fr.	5,181,899 05	

Solde des troupes (suite).

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.
En plus.	En moins.	
		a) Colonel en disponibilité, 3 chevaux.

		NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
§ 3.					
Artillerie.					
LITT. A.					
Solde d'activité.					
ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.					
EFFECTIF.					
BONNES.	CHÉVALS.				
4	8	Colonels	33,600	»	
5	10	Lieutenants-colonels	51,500	»	
5	10	Majors	27,500	»	
5	5	Capitaines de 1 ^{re} classe	21,000	»	
9	0	Lieutenants	22,500	»	
5	»	Commandants d'artillerie en résidence de 1 ^{re} classe	21,000	»	
4	»	— — — — — de 2 ^e —	10,000	»	
7	»	Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe (rang de capitaine)	23,450	»	
8	»	— — — — — de 2 ^e — (— de lieutenant)	20,000	»	
9	»	— — — — — de 3 ^e — (— de sous-lieutenant)	16,200	»	
61	42		226,750	»	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,133	75	225,616 25
SOUS-OFFICIERS ET EMPLOYÉS.					
11	»	Conducteurs d'artillerie de 1 ^{re} classe (adjudants sous-officiers)	11,000	»	
11	»	— — — — — de 2 ^e — (maréchal-des-logis-chef)	9,350	»	
12	»	— — — — — de 3 ^e — (maréchal-des-logis)	9,000	»	
3	»	Maîtres artificiers	2,550	»	
3	»	Contrôleurs de 1 ^{re} classe	7,500	»	
4	»	— — — — — de 2 ^e —	7,000	»	
3	»	Réviseurs de 1 ^{re} classe	4,770	»	
1	»	— — — — — de 2 ^e —	1,260	»	55,050
48	»				
RÉGIMENTS ET COMPAGNIES SPÉCIALES. (a)					
257	376	Officiers de tous grades	877,600	»	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	4,588	»	(b) 873,212
5879	1278	Sous-officiers, brigadiers et soldats			1,556,515 58
4136	1654				(c)
		Haute-paye pour chevrons d'ancienneté	9,849	10	
		Première mise de petit équipement à 795 miliciens de 1846 à incorporer, à raison de 40 fr.	25,800	»	
		— — — — — à 310 — — — — — de 30 »	11,200	»	
		— aux sous-officiers promus officiers	4,000	»	50,849 10
A DÉDUIRE :					
		Pour les journées de marche et aux camps 97,760 journées à 21 centimes	20,529	60	2,759,222 93
		— militaires traités dans les hôpitaux 58,500 — à 81 —	47,585	»	
		— incomplets et congés	127,186	96	105,101 56
TOTAL des dépenses ordinaires fr.					2,544,121 37
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.					
		1 capitaine de 1 ^{re} classe du train d'artillerie qui se trouve momentanément au-dessus du complet organique, à $\frac{2}{3}$ de traitement, soit fr.	5,100	»	
		2 lieutenants du train d'artillerie qui se trouvent momentanément au-dessus du complet organique, à fr. 1,960 66 c ^s	3,933	52	
		1 capitaine de 2 ^e classe, commandant d'artillerie en résidence	2,233	52	
		1 lieutenant	1,666	66	
			10,935	50	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	54	67	10,878 63
TOTAL du litt. A (à reporter) fr.					2,555,000 »

NATURE DES DÉPENSES,	CRÉDITS	
	demandés POUR L'EXERCICE 1848.	alloués POUR L'EXERCICE 1847.
	REPORT fr.	2,355,000 »
LITT. B.		
<i>Solde de disponibilité.</i>		
1 major (2 chevaux)	5,660 »	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	18 50	
	5,641 70	
LITT. C.		
<i>Solde de non-activité.</i>		
1 lieutenant-colonel	2,950 »	
3 capitaines de 2 ^e classe	4,550 »	
3 lieutenants	2,850 »	
5 sous-lieutenants	2,400 »	
	12,550 »	
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	62 75	
	12,487 25	
LITT. D.		
Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et soldats		4,000 »
LITT. E.		
Frais de représentation aux officiers supérieurs commandant l'artillerie aux camps de Beverloo et de Brasschaet		1,500 »
LITT. F.		
Indemnité de fourrages pour 16,104 journées donnant droit aux rations légères, à fr. 1 25 c ^t (a)		20,150 »
LITT. G.		
Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit pour 467,748 journées à 9 centimes	42,097 52	
A DÉDUIRE pour chevaux manquants	27,152 50	
	14,944 82	
LITT. H.		
Casernement des chevaux de troupe, soit 467,748 journées à 4 centimes	18,709 92	
A DÉDUIRE pour chevaux en route, aux camps ou manquants	3,953 98	
	14,775 94	
LITT. I.		
Moyens de transport aux troupes en marche		2,000 »
LITT. K.		
Primes de rengagement		800 »
LITT. L.		
Logement et nourriture { 1,110 miliciens de 1846 à incorporer, soit pour		
4 journées de marche	4,440 journ. à 74 c ^t .	3,285 60*
Mouvements éventuels pendant l'année	2,000 —	1,480 »
Troupes qui camper ^t à Beverloo (aller et retour).	2,752 —	2,056 48
— — à Brasschaet (aller et retour)	23,500 —	17,390 »
	32,692	24,192 08
LITT. M.		
Frais de bureau et d'administration. { Inspecteur général	2,500 »	
4 directeurs dans les divisions territoriales à 1,200 francs	4,800 »	
Inspecteur des armes de guerre	500 »	
Directeur de la fonderie de canons	500 »	
4 régiments, à 7,000	28,000 »	
6 compagnies (train, pontonniers, ouvriers d'artillerie, ouvriers armuriers et sédentaires d'artificiers), à 225 francs	1,350 »	
	37,650 »	
A déduire le montant présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues	1,540 »	
	56,310 »	
TOTAL du § 3. Solde de l'artillerie fr.		2,689,781 79

Soldes des troupes (suite).

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.
En plus.	En moins.	
		a) Officiers de l'état-major particulier . . . 42 chevaux . } Major en disponibilité 2 " } 44

		NATURE DES DÉPENSES.		CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
§ 4. Génie. Litt. A. <i>Solde d'activité.</i>					
ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.					
EFFECTIF.					
ROMES.	CHEVAUX.				
5	6	Colonels	25,200 »		
5	10	Lieutenants-colonels	31,500 »		
5	10	Majors	27,500 »		
18	18	Capitaines de 1 ^{re} classe	75,600 »		
5	5	— de 2 ^e —	10,750 »		
12	12	Lieutenants	30,000 »		
12	12	Sous-lieutenants	25,200 »		
60	75		251,750 »		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	1,158 75	250,591 25	
GARDES.					
10	»	Gardes du génie de 1 ^{re} classes	20,000 »		
20	»	— de 2 ^e —	52,000 »		
20	»	— de 3 ^e —	24,000 »	76,000 »	
50	»				
RÉGIMENT. (a)					
51	9	Officiers de tous grades	170,450 »		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	852 25	(b) 169,597 75	
667	»	Sous-officiers, caporaux et soldats		(c) 245,633 58	
718	9				
		Haute-paye pour chevrons d'ancienneté	916 42		
		Première mise de petit équipement à 225 miliciens de 1846 à incorporer, à raison de 50 francs	6,750 »	7,666 42	
A DÉDUIRE :					
		Pour les journées de marche et au camp, 44,040 journées à 21 centimes	9,248 40	729,489 »	
		— les hommes traités dans les hôpitaux, 8,000 — à 81 —	6,480 »		
		— incomplets et congés	15,760 60	31,489 »	
TOTAL du Litt. A fr.				698,000 »	
LITT. B. <i>Solde de non-activité.</i>					
		2 capitaines de 2 ^e classe	2,900 »		
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	14 50		
			2,885 50		
		1 garde du génie de 2 ^e classe	740 »	3,625 50	
TOTAL des Litt. A et B (à reporter) fr.				701,625 50	

Solde des troupes (suite).

DIFFERENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.							
En plus.	En moins.								
		a) Cette arme se décompose d'un état-major et d'un régiment, comportant l'effectif ci-après							
		Officiers.							
		Officiers du génie	Officiers comptab.	Medecins	Chevaux	GRADES.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.	
		1	»	»	2	Colonel.	8,400	8,400 »	
		1	»	»	2	Lieutenant colonel	6,500	6,500 »	
		2	»	»	4	Majors	5,500	11,000 »	
		1	»	»	1	Capitaine adjudant-major (1 ^{re} classe).	4,200	4,200 »	
		1	»	»	»	Lieutenant — —	2,900	2,900 »	
		»	1	»	»	Capitaine-quartier maître de 2 ^e classe.	3,500	3,500 »	
		»	1	»	»	Sous lieutenant officier payeur	2,000	2,000 »	
		»	1	»	»	Capitaine administrateur d'habillement	3,500	3,500 »	
		»	»	1	»	Medecin de regiment	4,200	4,200 »	
		»	»	1	»	— de bataillon de 1 ^{re} classe	3,550	3,550 »	
		20	»	»	»	Capitaines de 1 ^{re} et de 2 ^e classe au traitement moyen de	3,775	75,500 »	
		10	»	»	»	Lieutenants	2,000	20,000 »	
		10	»	»	»	Sous-lieutenants.	2,100	21,000 »	
		46	3	2	9			170,450 »	
		51						A déduire 1/2 % pour médicaments.	832 25
		TOTAL EGAL b).						fi	169,617 75
		Troupe.							
						JOURNALS de SOUS OFFICIERS et soldats	SOLDE MOYENNE	MONTANT.	
		2 adjudants sous-officiers				732	2 92	2,157 44	
		1 tambour-major				506	2 29	858 14	
		1 caporal-tambour.				506	1 54	490 44	
		1 maître armurier				366	2 20	805 20	
		2 maîtres tailleur et cordonnier				732	1 15	827 16	
		10 sergents-majors				3,660	2 20	8,052 »	
		50 sergents				18,500	1 99	56,417 »	
		10 sergents-fourriers				3,660	1 99	7,283 40	
		60 caporaux				21,960	1 43	24,814 80	
		20 tambours				7,520	» 92	6,734 40	
		150 maîtres-ouvriers et sapeurs-mineurs de 1 ^{re} classe				54,900	» 92	50,508 »	
		360 sapeurs-mineurs de 2 ^e classe.				131,760	» 81	106,723 60	
		667				244,122	TOTAL LEGAL. c)	245,633 58	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS	CRÉDITS
	demandés POUR L'EXERCICE 1846.	alloués POUR L'EXERCICE 1847.
Report fr.	701,025 50	
LITT. C.		
Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et soldats	1,000 "	
LITT. D.		
Frais de représentation au commandant du génie au camp de Beverloo	500 "	
LITT. E.		
Indemnité de fourrages pour 30,012 journées donnant droit aux rations légères, à fr. 1 25 c' (a	37,515 "	
LITT. F.		
Moyens de transport aux troupes en marche	500 "	
LITT. G.		
Logement et nourriture. { 225 miliciens de 1846 à incorporer, soit pour 4 journées de marche 900 journ. à 74 c'. 666 "		
{ Mouvements éventuels pendant l'année 2,000 — 1,480 "		
{ Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 960 — 710 40		
	2,856 40	
LITT. H.		
Frais de bureau et d'administration. { Inspecteur général 2,500 "		
{ 4 directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 4,800 "		
{ Le régiment 5,000 "		
	12,300 "	
À déduire le montant présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses imprévues	220 "	
	12,080 "	
TOTAL du § 4. Solde du génie fr.	756,076 90	

Récapitulation du chapitre VII.

EFFECTIF.						
ÉTATS-MAJORS.			TROUPE.			
OFFICIERS.	SOUS-OFFICIERS et employés.	TOTAL.	OFFICIERS.	SOUS-OFFICIERS et soldats.	TOTAL.	
"	"	"	1,590	19,616	21,006	§ 1 ^{er} . Solde de l'infanterie 9,820,078 97
"	"	"	548	4,475	4,821	§ 2. — de la cavalerie 5,181,899 05
61	48	109	257	5,879	4,156	§ 3. — de l'artillerie 2,689,781 79
60	50	110	51	667	4,718	§ 4. — du génie 756,076 90
121	98	219	2,046	28,655	30,681	TOTAL du chapitre VII fr. 46,456,836 74

EFFECTIF.		NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS	CRÉDITS
HOMMES.	CHEVAUX.		demandés POUR L'EXERCICE 1848.	alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE VIII.				
Gendarmerie. (a)				
§ 1 ^{er} .				
<i>Solde d'activité.</i>				
44	85	Officiers de tous grades	157,550 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	787 75	
				(b 156,762 25
1212	981	Sous-officiers et gendarmes (c)	1,047,180 00	
		590,156 journées donnant droit aux fourrages, soit à fr. 1 15 c ^e	448,679 40	
1256	1066	Haute-paye pour chevrons d'ancienneté	26,955 25	
			1,522,815 55	
		A DÉDUIRE pour incomplets	20,594 70	
				1,502,220 85
		TOTAL des dépenses ordinaires fr.		1,658,985 10
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.				
196	27	Gendarmes (d)	157,652 60	
		9,882 journées donnant droit aux fourrages, soit à fr. 1 15 c ^e	11,564 50	
				149,016 90
1452	1095			
		TOTAL du § 1^{er} fr.		1,808,000 »
§ 2.				
<i>Entretien de la buffleterie et du harnachement.</i>				
400		hommes à pied, à raison de 1 franc.	400 »	
1,008		— à cheval — 2 —	2,016 »	
				2,416 »
1,408				
§ 3.				
368,928		journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 centimes		14,757 12
§ 4.				
515,528		journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes		25,766 40
§ 5.				
		Frais de bureau et d'administration pour les 9 compagnies et l'administration centrale.		15,500 »
§ 6.				
		Pensions provisoires accordées et à accorder aux sous-officiers et gendarmes.		500 »
		TOTAL du chapitre VIII fr.		1,864,959 52

Gendarmerie.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.						
En plus.	En moins.							
		a) Cette arme se compose de 9 compagnies comportant l'exercice ci-après :						
		Officiers.						
		Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES d'indemnité de fourrages.	Traitement annuel	MONTANT.
		1	»	3	Colonel (<i>pour mémoire</i>)	»	»	»
		3	»	6	Lieutenant-colonel	1,098	7,100	7,100 »
		1	»	2	Majors	2,196	6,300	18,900 »
		»	1	»	Capitaine adjudant-major	752	5,050	5,050 »
		»	1	»	— quartier-maitre de 1 ^{re} classe	»	5,700	5,700 »
		»	1	»	— administrateur d'habillement	»	5,500	5,500 »
		9	»	18	Capitaines-commandants	6,588	5,050	45,450 »
		9	»	18	Lieutenants	6,588	2,950	26,550 »
		10	»	38	Sous-lieutenants	15,908	2,500	47,500 »
		42	2	85		51,110		137,650 »
		44						
					A déduire 1/2 0/0 pour médicaments			787 75
					TOTAL ÉGAL b).			156,762 25
					Troupe.			
		Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES		SOLDE	MONTANT.
					de sous-officiers et soldats.	d'indemnité de fourrages.	journalière.	
		5	3	Adjudants sous-officiers	1,098	1,098	5 80	4,172 40
		9	9	Maréchaux-des-logis-chefs	5,294	5,294	5 50	10,870 20
		60	60	Maréchaux-des-logis à cheval	21,960	21,960	5 10	68,076 »
		12	»	— — à pied	4,592	»	2 50	10,101 60
		127	127	Brigadiers à cheval	46,482	46,482	2 80	150,149 60
		52	»	— à pied	11,712	»	2 40	24,505 20
		782	782	Gendarmes à cheval	286,212	286,212	2 55	672,598 20
		187	»	— à pied	68,442	»	1 85	126,617 70
		1,212	981	Chevaux des officiers	445,592	559,046	(c)	1,047,180 90
			85			51,110		
			1,066	Effectif concernant les dépenses extraordinaires.		590,156		
		27	27	Gendarmes à cheval	9,882	9,882	2 55	23,222 70
		169	»	— à pied	61,854	»	1 85	414,429 90
		196	27		71,756	9,882	TOTAL ÉGAL.	157,652 60
		1,482	1,035		515,328	400,058	d)	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE IX.		
École militaire.		
§ 1 ^{er} .		
<i>État-major et service intérieur.</i>		
Traitement et indemnités de l'état-major fr.	28,899 99	
— des employés du service intérieur	6,526 »	
	35,425 99	
§ 2.		
<i>Enseignement.</i>		
Traitement de 5 professeurs militaires fr.	5,653 55	
— 10 — civils	41,800 »	
— 7 répétiteurs militaires	6,516 »	
— 5 — civils	6,500 »	
— 1 maître militaire	800 »	
— 5 — civils	8,000 »	
	69,049 55	
§ 3.		
Solde des élèves	49,719 75	
§ 4.		
Dépenses d'administration comprenant les frais de bureau, chauffage et éclairage, indemnités aux membres du jury d'examen d'admission et de sortie, achats de livres, instruments, etc.	23,729 95	
TOTAL du chapitre IX. fr.	177,925 »	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS	CRÉDITS
	demandés POUR L'EXERCICE 1848.	alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE X.		
Vivres et fourrages.		
§ 1 ^{er} .		
<i>Pain.</i>		
(a) 10,449,910 rations, à raison de 18 centimes	1,880,985 80	
A DÉDUIRE: 1,285,922 — pour les incomplets, les journées de marche, aux camps et aux hôpitaux.	251,465 96	
Reste	9,163,988	1,640,517 84
§ 2.		
<i>Vivres de campagne.</i>		
(b) { 42,526 rations pour officiers de toutes armes qui camperont à Beverloo et à Bras- schaet, à 46 centimes	19,561 96	
{ 565,454 rations pour sous-officiers et soldats qui camperont à Beverloo et à Bras- schaet, à 49 centimes	277,062 66	
		296,624 62
§ 3.		
<i>Fourrages.</i>		
(c) { 1,215,486 rations fortes pour chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 35 c.	1,640,906 10	
{ 1,058,472 rations légères pour chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, fr. 1 20 c.	1,270,166 40	
	2,911,072 50	
A DÉDUIRE pour chevaux manquants	195,184 10	
		2,715,888 40
§ 4.		
Lavage de couvertures, sacs de campement, menues réparations		2,649 22
TOTAL du chapitre X fr.		4,664,680 08

Vivres et fourrages.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1843.		OBSERVATIONS.																																																																																																																													
En plus.	En moins.																																																																																																																														
		<p>a) Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit, savoir :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>RATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>7,148,986</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>1,637,118</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>1,419,714</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>244,122</td> </tr> <tr> <td></td> <td>10,449,910</td> </tr> </tbody> </table>		RATIONS.	Infanterie	7,148,986	Cavalerie	1,637,118	Artillerie	1,419,714	Génie	244,122		10,449,910																																																																																																																	
	RATIONS.																																																																																																																														
Infanterie	7,148,986																																																																																																																														
Cavalerie	1,637,118																																																																																																																														
Artillerie	1,419,714																																																																																																																														
Génie	244,122																																																																																																																														
	10,449,910																																																																																																																														
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th></th> </tr> <tr> <th>de marche et aux camps (incomplets).</th> <th>des hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>616,262</td> <td>335,000</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>54,560</td> <td>74,000</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>97,760</td> <td>58,500</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>41,040</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>812,422</td> <td>475,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>1,285,922</td> </tr> <tr> <td></td> <td>RESTE</td> <td>9,163,988</td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES			de marche et aux camps (incomplets).	des hommes aux hôpitaux.		Infanterie	616,262	335,000	Cavalerie	54,560	74,000	Artillerie	97,760	58,500	Génie	41,040	8,000		812,422	475,500			1,285,922		RESTE	9,163,988																																																																																																		
JOURNÉES																																																																																																																															
de marche et aux camps (incomplets).	des hommes aux hôpitaux.																																																																																																																														
Infanterie	616,262	335,000																																																																																																																													
Cavalerie	54,560	74,000																																																																																																																													
Artillerie	97,760	58,500																																																																																																																													
Génie	41,040	8,000																																																																																																																													
	812,422	475,500																																																																																																																													
		1,285,922																																																																																																																													
	RESTE	9,163,988																																																																																																																													
		<p>A déduire comme ci-contre :</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>616,262</td> <td>335,000</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>54,560</td> <td>74,000</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>97,760</td> <td>58,500</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>41,040</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>812,422</td> <td>475,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>1,285,922</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>9,163,988</td> </tr> </tbody> </table>	Infanterie	616,262	335,000	Cavalerie	54,560	74,000	Artillerie	97,760	58,500	Génie	41,040	8,000		812,422	475,500			1,285,922			9,163,988																																																																																																								
Infanterie	616,262	335,000																																																																																																																													
Cavalerie	54,560	74,000																																																																																																																													
Artillerie	97,760	58,500																																																																																																																													
Génie	41,040	8,000																																																																																																																													
	812,422	475,500																																																																																																																													
		1,285,922																																																																																																																													
		9,163,988																																																																																																																													
		<p>b) Décomposition de ces rations :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> <th colspan="2">MONTANT</th> </tr> <tr> <th>Officiers.</th> <th>Sous-officiers et soldats.</th> <th>d'officiers.</th> <th>de sous-officiers et soldats.</th> <th>pour officiers.</th> <th>pour sous-officiers et soldats.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Troupes qui camperont à Beverloo, pendant 32 jours.</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>État-major général</td> <td>23</td> <td>»</td> <td>2,376</td> <td>»</td> <td>1,484 96</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Infanterie (4 régiments)</td> <td>276</td> <td>7,200</td> <td>14,016</td> <td>230,400</td> <td>6,447 56</td> <td>112,896 »</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie (2 —)</td> <td>96</td> <td>1,234</td> <td>4,928</td> <td>39,488</td> <td>2,266 88</td> <td>19,349 12</td> </tr> <tr> <td>Artillerie (2 batteries)</td> <td>20</td> <td>544</td> <td>992</td> <td>11,008</td> <td>456 52</td> <td>5,593 92</td> </tr> <tr> <td>Génie (4 compagnies)</td> <td>16</td> <td>240</td> <td>768</td> <td>7,680</td> <td>355 28</td> <td>3,765 20</td> </tr> <tr> <td></td> <td>453</td> <td>9,018</td> <td>25,280</td> <td>288,576</td> <td>10,708 80</td> <td>141,402 24</td> </tr> <tr> <td><i>Troupes préposées à la garde du camp de Beverloo, pendant 334 jours.</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Infanterie (un bataillon)</td> <td>25</td> <td>837</td> <td>11,905</td> <td>184,938</td> <td>5,476 50</td> <td>90,620 42</td> </tr> <tr> <td>Artillerie (un détachement du train)</td> <td>1</td> <td>25</td> <td>349</td> <td>9,130</td> <td>252 54</td> <td>4,483 50</td> </tr> <tr> <td>Génie (une compagnie)</td> <td>4</td> <td>100</td> <td>2,004</td> <td>33,400</td> <td>921 84</td> <td>16,566 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>28</td> <td>662</td> <td>14,458</td> <td>227,508</td> <td>6,650 68</td> <td>111,478 92</td> </tr> <tr> <td><i>Troupes qui camperont successivement à Brasschaet, pendant une période de 21 jours.</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Batteries d'artillerie</td> <td>152</td> <td>2,350</td> <td>4,788</td> <td>49,530</td> <td>2,202 48</td> <td>24,181 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td>613</td> <td>12,030</td> <td>42,526</td> <td>565,454</td> <td>19,561 96</td> <td>277,062 66</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL ÉGAL</td> <td></td> <td>296,624 62</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF.		NOMBRE DE RATIONS		MONTANT		Officiers.	Sous-officiers et soldats.	d'officiers.	de sous-officiers et soldats.	pour officiers.	pour sous-officiers et soldats.	<i>Troupes qui camperont à Beverloo, pendant 32 jours.</i>							État-major général	23	»	2,376	»	1,484 96	»	Infanterie (4 régiments)	276	7,200	14,016	230,400	6,447 56	112,896 »	Cavalerie (2 —)	96	1,234	4,928	39,488	2,266 88	19,349 12	Artillerie (2 batteries)	20	544	992	11,008	456 52	5,593 92	Génie (4 compagnies)	16	240	768	7,680	355 28	3,765 20		453	9,018	25,280	288,576	10,708 80	141,402 24	<i>Troupes préposées à la garde du camp de Beverloo, pendant 334 jours.</i>							Infanterie (un bataillon)	25	837	11,905	184,938	5,476 50	90,620 42	Artillerie (un détachement du train)	1	25	349	9,130	252 54	4,483 50	Génie (une compagnie)	4	100	2,004	33,400	921 84	16,566 »		28	662	14,458	227,508	6,650 68	111,478 92	<i>Troupes qui camperont successivement à Brasschaet, pendant une période de 21 jours.</i>							Batteries d'artillerie	152	2,350	4,788	49,530	2,202 48	24,181 50		613	12,030	42,526	565,454	19,561 96	277,062 66				TOTAL ÉGAL		296,624 62	
	EFFECTIF.			NOMBRE DE RATIONS		MONTANT																																																																																																																									
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	d'officiers.	de sous-officiers et soldats.	pour officiers.	pour sous-officiers et soldats.																																																																																																																									
<i>Troupes qui camperont à Beverloo, pendant 32 jours.</i>																																																																																																																															
État-major général	23	»	2,376	»	1,484 96	»																																																																																																																									
Infanterie (4 régiments)	276	7,200	14,016	230,400	6,447 56	112,896 »																																																																																																																									
Cavalerie (2 —)	96	1,234	4,928	39,488	2,266 88	19,349 12																																																																																																																									
Artillerie (2 batteries)	20	544	992	11,008	456 52	5,593 92																																																																																																																									
Génie (4 compagnies)	16	240	768	7,680	355 28	3,765 20																																																																																																																									
	453	9,018	25,280	288,576	10,708 80	141,402 24																																																																																																																									
<i>Troupes préposées à la garde du camp de Beverloo, pendant 334 jours.</i>																																																																																																																															
Infanterie (un bataillon)	25	837	11,905	184,938	5,476 50	90,620 42																																																																																																																									
Artillerie (un détachement du train)	1	25	349	9,130	252 54	4,483 50																																																																																																																									
Génie (une compagnie)	4	100	2,004	33,400	921 84	16,566 »																																																																																																																									
	28	662	14,458	227,508	6,650 68	111,478 92																																																																																																																									
<i>Troupes qui camperont successivement à Brasschaet, pendant une période de 21 jours.</i>																																																																																																																															
Batteries d'artillerie	152	2,350	4,788	49,530	2,202 48	24,181 50																																																																																																																									
	613	12,030	42,526	565,454	19,561 96	277,062 66																																																																																																																									
			TOTAL ÉGAL		296,624 62																																																																																																																										
		<p>c) Décomposition de ces rations :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">NOMBRE DE RATIONS</th> <th colspan="2">MONTANT</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> <th>des rations fortes.</th> <th>des rations légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>1,747</td> <td>2,812</td> <td>659,402</td> <td>1,029,192</td> <td>865,192 70</td> <td>1,255,050 40</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>1,574</td> <td>80</td> <td>576,084</td> <td>29,280</td> <td>777,715 40</td> <td>35,136 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3,321</td> <td>2,892</td> <td>1,235,486</td> <td>1,058,472</td> <td>1,642,908 10</td> <td>1,290,186 40</td> </tr> <tr> <td></td> <td>6,215</td> <td></td> <td>2,273,938</td> <td></td> <td>2,911,072 50</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire pour incomplets</td> <td></td> <td>105,184 10</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL ÉGAL</td> <td></td> <td>2,713,888 40</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		CHEVAUX		NOMBRE DE RATIONS		MONTANT		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	des rations fortes.	des rations légères.	Cavalerie	1,747	2,812	659,402	1,029,192	865,192 70	1,255,050 40	Artillerie	1,574	80	576,084	29,280	777,715 40	35,136 »		3,321	2,892	1,235,486	1,058,472	1,642,908 10	1,290,186 40		6,215		2,273,938		2,911,072 50					A déduire pour incomplets		105,184 10					TOTAL ÉGAL		2,713,888 40																																																																							
	CHEVAUX			NOMBRE DE RATIONS		MONTANT																																																																																																																									
	de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	des rations fortes.	des rations légères.																																																																																																																									
Cavalerie	1,747	2,812	659,402	1,029,192	865,192 70	1,255,050 40																																																																																																																									
Artillerie	1,574	80	576,084	29,280	777,715 40	35,136 »																																																																																																																									
	3,321	2,892	1,235,486	1,058,472	1,642,908 10	1,290,186 40																																																																																																																									
	6,215		2,273,938		2,911,072 50																																																																																																																										
			A déduire pour incomplets		105,184 10																																																																																																																										
			TOTAL ÉGAL		2,713,888 40																																																																																																																										

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE XI.		
Casernement des hommes.		
§ 1 ^{er} .		
<i>Loyer des fournitures appartenant à la société Félix Legrand.</i>		
(Contrat du 29 juin 1833.)		
1,010 lits à 2 places, à raison de fr. 29 50 c ^e par lit.	29,795 »	
19,590 — à 1 — — — 20 50 —	401,595 »	
105 Demi-fournitures — 12 » par demi-fourniture	1,260 »	
	432,650 »	
§ 2.		
5,265,032 journées d'occupation des fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes, ci	165,251 60	
§ 3.		
183,000 journées d'occupation des fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes	3,600 »	
Total du chapitre XI fr.	599,561 60	

CHAPITRE XII. — Masse d'entretien et de

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE XII.		
Masse d'entretien et de renouvellement de la buffleterie et du harnachement.		
Infanterie (a)	55,872	»
Cavalerie (b)	83,788	40
Artillerie (c)	11,048	90
Génie (d)	1,768	»
	152,477	50
A DÉDUIRE	595	50
TOTAL du chapitre XII fr.	(e 152,084)

CHAPITRE XIII. — *Frais de route*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
	CHAPITRE XIII.	
Frais de route et de séjour des officiers.		
§ 1 ^{er} .		
Voyages en poste, missions et déplacements ordinaires	86,000	»
§ 2.		
Frais de route et de séjour du Ministre	5,000	»
TOTAL du chapitre XIII fr.	91,000	»

CHAPITRE XIV. — *Transports généraux.*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
<p>CHAPITRE XIV.</p> <p>Transports généraux.</p> <p>Transport de matériel par terre et par eau ; fournitures de voitures aux militaires malades ou blessés, etc. .</p>	50,000 »	
<p>CHAPITRE XV.</p> <p>Chauffage et éclairage.</p> <p>Fournitures de combustibles aux corps-de-garde établis dans les places de garnison et les camps</p>	60,000 »	

CHAPITRE XV. — *Chauffage et éclairage.*

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.
En plus.	En moins.	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE XVI.		
Remonte.		
§ 1 ^{er} .		
<i>Achats de chevaux.</i>		
154 chevaux pour les deux régiments de chasseurs à cheval, à 560 francs	75,040	»
154 — — — de lanciers 560 —	75,040	»
100 — — — de cuirassiers 750 —	75,000	»
67 — pour le régiment des guides 690 —	46,250	»
31 — de selle pour les régiments d'artillerie 660 —	35,660	»
149 — de trait — — — 500 —	74,500	»
	577,470	»
§ 2.		
Primes à accorder pour l'achat de 120 chevaux de selle, nés et élevés en Belgique, à raison de 100 francs par cheval	12,000	»
Total du chapitre XVI.	589,470	»

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS	CRÉDITS
	demandes POUR L'EXERCICE 1848.	alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE XVII.		
Matériel de l'artillerie.		
§ 1 ^{er} .		
<i>Direction de l'artillerie.</i>		
Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places fortes; confection de munitions; frais de bureau des comptables; solde des portiers d'arsenaux; allocations aux conducteurs temporaires; achat de bois pour plates-formes, etc., savoir :		
1 ^{re} direction fr.	21,000 »	
2 ^e —	22,000 »	
3 ^e —	18,000 »	
4 ^e —	19,000 »	
	80,000 »	a) 80,000 »
§ 2.		
Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion		b) 16,000 »
§ 3.		
Fabrication de poudres de guerre		c) 70,000 »
§ 4.		
<i>Manufacture d'armes.</i>		
—		
DÉPENSES ORDINAIRES.		
Fabrication de 5,795 fusils et de 500 sabres de cavalerie fr.	146,215 20	
Réparation de fusils divers	20,000 »	
	166,215 20	
A déduire la solde des ouvriers militaires, approximativement	15,909 20	
	150,306 »	
—		
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.		
10,000 armes à transformer au nouveau système	42,500 »	
A déduire la solde des ouvriers militaires, approximativement	4,075 »	
	38,427 »	
		d) 188,733 »
TOTAL des §§ 1, 2, 3 et 4 (à reporter)	554,735 »	

Matériel de l'artillerie.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1848.		OBSERVATIONS.
En plus.	En moins.	
		<p>a) Ces fonds sont destinés : 1° à l'entretien et à la conservation du matériel formant l'armement des places de guerre; 2° au remplacement des objets consommés et de ceux mis hors de service par l'usage.</p> <p>b) Ce crédit est nécessaire pour remplacer les capsules employées, pendant l'année 1847, dans les différents services et exercices, et pour continuer la fabrication des capsules qui doivent composer l'approvisionnement en munitions des armes du nouveau système.</p> <p>c) Cette somme doit servir : 1° à remplacer les poudres consommées, en 1847, pour le tir à la cible, les exercices à feu, le tir des salves, le service des gardes dans les corps de l'armée; 2° à couvrir les pertes résultant des avaries qui sont dues à l'humidité des magasins dans quelques localités.</p> <p>d) La fabrication des armes mentionnées ci-contre est indispensable : 1° pour remplacer les pertes éventuelles et les armes mises hors de service par l'usage; 2° pour approprier au système à percussion une partie des armes à silex qui se trouvent encore entre les mains de la troupe et dans les magasins de l'artillerie.</p>

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
REPORT fr.	554,753 »	
§ 5.		
<i>Fonderie de canons.</i>		
FABRICATION DE CANONS ET DE PROJECTILES (e.		
Achats de cuivre rouge, d'étain, de fers forgés, tôles, aciers, charbons, huiles, cordages, etc.	52,350 »	
— de bois de construction	4,000 »	
Traitement des employés et du portier.	12,947 87	
Salaire des ouvriers	50,000 »	
Menus achats et dépenses diverses	702 15	

	(f 80,000 »	
§ 6.		
<i>Arsenal d'Anvers.</i>		
CONSTRUCTION DE MATÉRIEL (g.		
Achats de cuivre, fers, tôles, bois, charbon de forge, etc., à l'usage des ateliers	50,594 90	
Salaire des ouvriers.	23,766 50	
Traitement des employés, comprenant les maîtres-ouvriers, dessinateurs, commis, etc.	13,638 80	
Frais de bureau.	1,200 »	

	(h 75,000 »	
§ 7.		
Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie, destinée à l'instruction pratique et théorique à donner sur le confectionnement des munitions et artifices de guerre.	(i 10,000 »	
§ 8.		
Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers.	(k 10,000 »	
§ 9.		
Confection de modèles de constructions d'artillerie.	(l 5,000 »	
§ 10.		
Dépenses diverses et menus achats.	(m 5,267 »	
TOTAL du chapitre XVII fr.	540,000 »	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE XVIII.		
Matériel du génie.		
§ 1 ^{er} .		
<i>Entretien ordinaire.</i>		
Bâtiments militaires (a.	116,249 »	
Fortifications (b.	24,198 »	
Ouvrages mixtes (c.	66,596 »	
	207,043 »	
§ 2.		
<i>Constructions et réparations.</i>		
Bâtiments militaires (d.	320,919 »	
Fortifications (e.	60,705 »	
Ouvrages mixtes (f.	88,953 »	
	470,577 »	
§ 3.		
Frais de surveillance générale	18,210 »	
§ 4.		
Location de bâtiments militaires, des terrains occupés par les postes fortifiés des Flandres et des champs de manœuvres des camps de Beverloo et de Brasschaet	15,000 »	
§ 5.		
Frais de bureau ordinaires des commandants du génie, loyer, chauffage et éclairage des bureaux	26,170 »	
§ 6.		
Frais d'instruction pratique des troupes du régiment du génie	5,000 »	
§ 7.		
Levé des plans des ouvrages de fortifications et des bâtiments militaires, frais de dessinateurs, etc.	10,000 »	
TOTAL des dépenses ordinaires fr.	752,000 »	
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.		
§ 8.		
Continuation des travaux de construction de la citadelle de Diest	400,000 »	
TOTAL du chapitre XVIII fr.	1,152,000 »	

Matériel du génie.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1843.		OBSERVATIONS.							
En plus.	En moins.								
		DÉSIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATIONS DES DÉPENSES POUR			TOTAL.			
			ENTRETIEN ORDINAIRE.			CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS.			PAR PLACE.
		Bâtimens militaires.	Fortifications	Ouvrages mixtes.	Bâtimens militaires.	Fortifications	Ouvrages mixtes.		
		Ostende	6,800	2,200	3,850	1,300	1,550	4,100	20,000
		Menin	3,300	»	3,700	1,450	»	3,350	12,000
		Audenarde	700	500	2,500	300	1,300	3,700	9,000
		Gand	700	3,850	2,200	10,100	9,150	1,000	27,000
		Ypres	4,200	»	3,800	5,150	»	1,850	15,000
		Termonde	1,650	900	2,600	350	2,000	7,500	15,000
		Nieuport	2,000	1,250	3,000	1,750	400	600	9,000
		Postes fortifiés des Flandres.	280	»	250	»	»	»	500
		Anvers (place)	3,420	550	17,050	6,650	3,100	6,250	39,000
		— (citadelle)	1,800	1,400	3,500	⁽¹⁾ 85,310	10,000	17,500	119,510
		Fort Sainte-Marie	1,600	700	200	»	»	»	2,500
		— Lillo	2,400	1,350	3,750	»	»	»	7,500
		— Liefkenshoek	1,400	900	4,200	»	»	»	6,500
		Camp de Brasschaet	2,500	»	»	»	»	»	2,500
		Lierre	429	443	461	809	745	613	3,500
		Malines	860	»	»	4,140	»	»	5,000
		Bruxelles	4,000	»	»	6,000	»	»	10,000
		Louvain	2,000	»	»	2,000	»	»	4,000
		Vilvorde	1,300	»	»	2,200	»	»	3,500
		Diest	»	4,000	»	»	6,000	»	10,000
		Liège (ville)	5,000	»	»	7,000	»	»	12,000
		— (citadelle)	4,100	1,400	1,000	»	7,500	»	15,800
		— (fort de la Chartreuse).	1,700	1,700	900	3,600	900	»	8,800
		Huy	800	300	50	3,000	950	»	5,100
		Hasselt	1,600	»	»	1,200	»	»	2,800
		Arlon	1,000	»	»	6,300	»	»	7,300
		Bouillon	1,200	500	300	»	»	»	2,000
		Camp de Beverloo	40,000	»	»	⁽²⁾ 100,000	»	⁽⁴⁾ 7,500	147,500
		Tournay	2,850	800	2,800	6,450	8,000	14,000	31,900
		Namur	3,000	1,000	2,000	8,850	3,500	3,820	21,950
		Charleroy	2,800	100	1,500	19,450	3,950	2,200	32,000
		Dinant	925	575	200	5,180	»	620	5,300
		Mons	2,500	»	3,400	⁽³⁾ 25,000	»	11,000	39,900
		Ath	2,665	»	2,355	4,700	»	2,500	12,000
		Philippeville	2,000	»	850	4,100	»	550	7,500
		Mariembourg	800	»	400	2,400	»	500	3,900
			116,249 (a)	24,198 (b)	66,396 (c)	320,919 (d)	60,703 (e)	88,953 (f)	677,620
			207,045			470,577			

¹⁾ Crédit demandé pour construction de logements à l'épreuve de la bombe à la citadelle d'Anvers.

²⁾ Pour construction de logements pour l'infanterie au camp de Beverloo.

³⁾ Pour restauration urgente de la caserne du bastion n° 3 de la place de Mons.

⁴⁾ Pour continuation des travaux de défrichement et de plantation des terrains acquis par l'État au camp de Beverloo.

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE XIX.		
Pensions et secours.		
§ 1 ^{er} .		
Pensions civiles accordées depuis 1830	15,000	"
§ 2.		
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement	9,105 10	
§ 3.		
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre	10,000	"
§ 4.		
Secours sur le fonds de Waterloo à 135 militaires	12,112 59	
§ 5.		
Subsides aux réfugiés politiques	20,000	"
TOTAL du chapitre XIX fr.	66,215 69	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1848.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1847.
CHAPITRE XX.		
Dépenses imprévues.		
§ 1 ^{er} .		
Honoraires d'avocats et frais de procédures	6,000 »	
§ 2.		
Loyers et contributions des champs d'exercice	4,500 »	
§ 3.		
Traitement d'un garde-magasin de 2 ^e classe	2,500 »	
§ 4.		
Dépenses diverses non prévues au Budget	14,495 31	
Total du chapitre XX fr.	27,495 31	

74

DÉCOMPOSITION

DE

L'EFFECTIF DES CORPS.



80

INFANTERIE.

Le régiment d'élite se compose d'un état-major, de 4 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.

<i>1^o L'état-major comprend en officiers :</i>			Fr. 251,633 50
1 colonel, au traitement moyen de fr.	7,400 »	7,400 »	18,256 58
1 lieutenant-colonel	5,900 »	5,900 »	
5 majors	5,050 »	25,250 »	
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	3,700 »	3,700 »	
1 — quartier-maitre —	3,700 »	3,700 »	
3 lieutenants adjudants-majors	2,300 »	6,900 »	
1 sous-lieutenant adjudant-major	2,000 »	2,000 »	
1 lieutenant officier-payeur	2,500 »	2,500 »	
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000 »	2,000 »	
1 capitaine administrateur d'habillement	3,500 »	3,500 »	
1 officier d'armement	1,900 »	1,900 »	
1 lieutenant porte-drapeau	1,900 »	1,900 »	
1 médecin de régiment	4,200 »	4,200 »	
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350 »	3,350 »	
3 — — de 2 ^e —	2,300 »	7,500 »	
<hr/>			
<i>2^o Chaque compagnie comprend en officiers :</i>			
1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de fr.	3,100 »		
1 lieutenant	1,900 »		
1 sous lieutenant	1,600 »		
<hr/>			
5 × 26 = 78.	Fr. 6,600 »		
<hr/>			
Fr. 6,600 × 26 = fr.	171,600 »		
<hr/>			
A déduire 1/2 % pour médicaments	1,264 50		
<hr/>			
Total du traitement des officiers fr.	251,633 50		
<hr/>			
<i>3^o Le petit état-major est formé de :</i>			
5 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 71	4,939 50	
1 tambour-major	1 97	721 02	
1 sergent-major secrétaire	2 04	746 04	
1 sergent-cornet	1 72	629 52	
1 maitre armurier	1 90	728 54	
2 — tailleur et cordonnier	0 92	673 44	
11 musiciens d'état-major	»	8,144 »	
4 caporaux-tambours et cornets	1 15	1,654 32	
<hr/>			
29		18,256 58	
<hr/>			
<i>4^o Chaque compagnie active est forte de :</i>			
1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	2 04	2 04	
4 sergents	1 72	6 88	
1 fourrier	1 72	1 72	
6 caporaux	0 97	5 82	
2 tambour et cornet	0 86	1 72	
54 grenadiers et voltigeurs	0 76	41 04	
<hr/>			
68 × 24 = 1,632.	Fr. 59 22		
<hr/>			
Fr. 59 22 c ^s × 366 = fr. 21,674 52 c ^s × 21 = . . fr.	520,188 48		
<hr/>			
<i>5^o La compagnie d'école compte en solde :</i>			
1 sergent-major fr.	2 04	2 04	
6 sergents	1 72	10 32	
1 fourrier	1 72	1 72	
4 caporaux	0 97	3 88	
2 tambour et cornet	0 86	1 72	
8 élèves-tambours et cornets	0 70	5 60	
<hr/>			
22	Fr. 25 28		
<hr/>			
Fr. 25 28 c ^s × 366 = fr.	9,252 48		
<hr/>			
<i>6^o La compagnie de dépôt compte en solde :</i>			
1 sergent-major fr.	2 04	2 04	
5 sergents	1 72	8 60	
2 fourriers	1 72	3 44	
12 caporaux	0 97	11 64	
2 tambour et cornet	0 86	1 72	
<hr/>			
22	Fr. 27 44		
<hr/>			
Fr. 27 44 c ^s × 366 = fr.	10,043 04		
Haute-paye pour chevrons		2,459 42	
Première mise à 610 hommes, soit, à 50 francs		18,300 »	
Indemnité aux sous-officiers promus officiers		1,200 »	
<hr/>			
Total de la solde journalière fr.	579,700 »		
<hr/>			
Total général pour le régiment d'élite fr.	831,333 50		

Les 12 régiments d'infanterie de ligne se composent chacun d'un état-major, de 5 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.

1° L'état-major comprend en officiers :			Fr. 2,425,312 50
1 colonel, au traitement de fr.	7,400 »	7,400 »	16,616 90
1 lieutenant-colonel	5,900 »	5,900 »	
4 majors	5,050 »	20,200 »	
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	5,500 »	5,500 »	
1 capitaine quart-maitre de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	5,500 »	5,500 »	
3 lieutenants ou sous-lieutenants adjudants-majors, au traitement moyen de	2,225 »	6,675 »	
1 lieutenant officier-payeur	2,500 »	2,500 »	
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000 »	2,000 »	
1 capitaine d'habillement	5,500 »	5,500 »	
1 officier d'armement	1,900 »	1,900 »	
1 lieutenant porte-drapeau	1,900 »	1,900 »	
1 médecin de régiment	4,200 »	4,200 »	
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	5,550 »	5,550 »	
2 — — de 2 ^e —	2,500 »	5,000 »	
<hr/>			
20 × 12 = 240.			
2° Chaque compagnie comprend en officiers :			
1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de fr.	3,100 »		
1 lieutenant	1,900 »		
1 sous-lieutenant	1,600 »		
<hr/>			
5 × 20 = 60 × 12 = 720.			Fr. 6,600 »
<hr/>			
Fr. 6,600 × 20 = fr.			152,000 »
<hr/>			
Par régiment fr.			203,125 »
<hr/>			
Fr. 203,125 × 12 =			2,437,500 »
A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments			12,187 50
<hr/>			
TOTAL du traitement des officiers fr.			2,425,312 50
<hr/>			
3° Le petit état-major est formé de :			
4 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 71	3,967 44	
1 tambour-major	1 97	721 02	
1 sergent-major secrétaire	1 99	728 34	
1 maître armurier	1 99	728 34	
2 — tailleur et cordonnier	0 92	673 44	
14 musiciens d'état-major	»	8,144 »	
4 caporaux-tambours et cornets	1 15	1,654 52	
<hr/>			
27 × 12 = 324.			Fr. 16,616 90
<hr/>			
4° Chaque compagnie est forte de :			
1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	1 99	1 99	
4 sergents	1 67	6 68	
1 fourrier	1 67	1 67	
6 caporaux	0 92	5 52	
2 tambour et cornet	0 81	1 62	
44 fusiliers	0 70	30 80	
<hr/>			
58 × 18 × 12 = 12,528			Fr. 48 28
<hr/>			
Fr. 48 28 c ^s × 366 = fr. 17,670 48 c ^s .			× 18 = . fr. 318,068 64
Surplus de solde aux grenadiers et voltigeurs.			2,898 72
<hr/>			
5° La compagnie d'école compte en solde :			
1 sergent-major fr.	1 99	1 99	
6 sergents	1 67	10 02	
1 fourrier	1 67	1 67	
4 caporaux	0 92	3 68	
2 tambour et cornet	0 81	1 62	
8 élèves-tambours et cornets	0 70	5 60	
<hr/>			
22 × 12 = 264.			Fr. 24 58
<hr/>			
Fr. 24 58 c ^s × 366 = fr.			8,996 28
<hr/>			
6° La compagnie de dépôt compte en solde :			
1 sergent-major fr.	1 99	1 99	
5 sergents	1 67	8 35	
2 fourriers	1 67	3 34	
12 caporaux	0 92	11 04	
2 tambour et cornet	0 81	1 62	
<hr/>			
22 × 12 = 264.			Fr. 26 34
<hr/>			
Fr. 26 34 c ^s × 366 = fr.			9,640 44
Haute-paye pour chevrons			1,869 02
Première mise de petit équipement			11,690 »
Indemnité aux sous-officiers promus officiers			1,200 »
<hr/>			
TOTAL de la solde journalière par régiment . . fr.			371,000 »
<hr/>			
Fr. 371,000 × 12 =			4,452,000 »
<hr/>			
TOTAL GÉNÉRAL pour les 12 régiments d'infanterie, fr.			6,877,312 50

Le 1^{er} régiment de chasseurs à pied se compose d'un état-major, de 3 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.

1^o L'état-major comprend en officiers :

Fr. 200,542 25

1 colonel, au traitement de	fr. 7,400 »	7,400 »
1 lieutenant-colonel	5,900 »	5,900 »
4 majors	5,050 »	20,200 »
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	3,700 »	3,700 »
1 — quartier-maitre —	3,700 »	3,700 »
2 lieutenants adjudants-majors	2,300 »	4,600 »
1 sous-lieutenant adjudant-major	2,000 »	2,000 »
1 lieutenant officier-payeur	2,300 »	2,300 »
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000 »	2,000 »
1 capitaine administrateur d'habillement	3,500 »	3,500 »
1 officier d'armement	1,900 »	1,900 »
1 médecin de régiment	4,200 »	4,200 »
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350 »	3,350 »
2 — — de 2 ^e —	2,500 »	5,000 »

19

2^o Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	fr. 3,100
1 lieutenant	1,900 »
1 sous-lieutenant	1,600 »
3 × 20 = 60.	Fr. 6,600 »

Fr. 6,600 × 20 = fr. 132,000 »

201,550 »

A DÉDUIRE 1/2 ‰ pour médicaments 1,007 75

TOTAL du traitement des officiers fr. 200,542 25

3^o Le petit état-major est formé de :

4 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de	fr. 2 71	5,067 44
1 sergent-major secrétaire	1 99	728 34
1 sergent-cornet	1 97	721 02
1 sergent major armurier	1 99	728 34
2 maitres tailleur et cordonnier	0 92	673 44
14 musiciens d'état-major	»	8,144 »
3 caporaux-cornets	1 13	1,240 74

26

16,203 52

4^o Chaque compagnie est forte de :

1 sergent major, à la solde journalière de fr.	1 99	1 99
4 sergents	1 67	6 68
1 fourrier	1 67	1 67
6 caporaux	0 92	5 52
2 cornets	0 81	1 62
54 chasseurs	0 70	37 80
68 × 18 = 1,224	Fr.	65 28

Fr. 65 28 c^s × 366 = fr. 20,232 48 c^s × 18 = fr. 364,184 64

Surplus de solde aux carabiniers 3,557 52

5^o La compagnie d'école compte en solde :

1 sergent-major	fr. 1 99	1 99
6 sergents	1 67	10 02
1 fourrier	1 67	1 67
4 caporaux	0 92	3 68
2 cornets	0 81	1 62
8 élèves-cornets	0 70	5 60
22.	Fr.	24 58

Fr. 24 58 c^s × 366 = fr. 8,996 28

6^o La compagnie de dépôt compte en solde :

1 sergent-major	fr. 1 99	1 99
5 sergents	1 67	8 35
2 fourriers	1 67	3 34
12 caporaux	0 92	11 04
2 cornets	0 81	1 62
6 soldats détachés des bataillons de guerre	0 70	4 20
28.	Fr.	30 54

Fr. 30 54 c^s × 366 = fr. 11,177 64

Haute-paye pour chevrons 2,086 84

Première mise de petit équipement 12,140 »

Indemnités aux sous-officiers promus officiers 1,200 »

TOTAL de la solde journalière fr. 449,546 24

TOTAL GÉNÉRAL pour le 1^{er} régiment de chasseurs à pied. fr. 620,088 49

Les 2^{me} et 3^{me} régiments de chasseurs à pied se composent chacun d'un état-major, de 3 bataillons à 6 compagnies et d'un bataillon de réserve à 2 compagnies d'un moindre effectif en solde.

1° L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de fr.	7,400	»	7,400	»
1 lieutenant-colonel	5,900	»	5,900	»
4 majors	5,050	»	20,200	»
1 capitaine adjudant-major de 2 ^e classe	5,500	»	5,500	»
1 — quartier-maître —	5,500	»	5,500	»
2 lieutenants adjudants-majors	2,500	»	4,600	»
1 sous-lieutenant adjudant-major	2,000	»	2,000	»
1 lieutenant officier-payeur	2,500	»	2,500	»
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000	»	2,000	»
1 capitaine administrateur d'habillement	3,500	»	3,500	»
1 officier d'armement	1,900	»	1,900	»
1 médecin de régiment	4,200	»	4,200	»
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	5,550	»	5,550	»
2 — de 2 ^e classe	2,500	»	5,000	»

19 × 2 = 38.

2° Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de fr.	5,100	»
1 lieutenant	1,900	»
1 sous-lieutenant	1,600	»

3 × 40 = 120. Fr. 6,600 »

Fr. 6,600 × 20 = 132,000 »

Par régiment. fr. 200,750 »

Fr. 200,750 × 2 = 401,500 »

A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments 2,007 50

TOTAL du traitement des officiers. fr. 399,492 50

3° Le petit état-major est formé de :

4 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de. fr.	2 71	5,967 44
1 sergent-major secrétaire.	1 99	728 54
1 sergent-cornet.	1 97	721 02
1 sergent-major armurier.	1 99	728 54
2 maîtres tailleur et cordonnier.	0 92	675 44
14 musiciens d'état-major	»	8,144 »
3 caporaux-cornets.	1 13	1,240 74

26 × 2 = 52. Fr. 16,203 52

Fr. 399,492 50

16,203 52

4° Chaque compagnie est forte de :

1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	1 99	1 99
4 sergents	1 67	6 68
1 fourrier	1 67	1 67
6 caporaux	0 92	5 52
2 cornets	0 81	1 62
15 chasseurs.	0 70	10 10

67 × 18 × 2 = 2,032. Fr. 47 58

Fr. 47 58 c^s × 566 = fr. 47,414 28 c^s × 18 = 315,457 04

Surplus de solde aux carabiniers. 2,865 78

5° La compagnie d'école compte en solde :

1 Sergent-major fr.	1 99	1 99
6 sergents	1 67	10 02
1 fourrier	1 67	1 67
4 caporaux.	0 92	3 68
2 cornets.	0 81	1 62
8 élèves-cornets	0 70	5 60

22 × 2 = 44. Fr. 24 58

Fr. 24 58 c^s × 566 = fr. 8,996 28

6° La compagnie de dépôt compte en solde :

1 sergent-major fr.	1 99	1 99
5 sergents	1 67	8 35
2 fourriers	1 67	3 54
12 caporaux.	0 92	11 04
2 cornets	0 81	1 62
6 soldats détachés des bataillons de guerre.	0 70	4 20

28 × 2 = 56. Fr. 30 54

Fr. 30 54 c^s × 566 = fr. 11,177 64

Haute-paye pour chevrons 2,086 82

Première mise de petit équipement 12,140 »

Indemnité aux sous-officiers promus officiers 1,900 »

TOTAL de la solde journalière par régiment 568,126 88

Fr. 568,126 88 c^s × 2 = 756,255 76

TOTAL GÉNÉRAL pour les 2^e et 3^e chasseurs à pied. fr. 1,155,746 26

Récapitulation.

Traitement des officiers. { 1 ^{er} chasseurs à pied. 200,842 25	} 600,054 75
{ 2 ^e et 3 ^e — . 399,492 50	
Solde journalière. { 1 ^{er} chasseurs à pied. 419,546 24	} 1,155,800 »
{ 2 ^e et 3 ^e — . 756,255 76	

TOTAL GÉNÉRAL pour les 3 régiments. fr. 4,755,854 75

Le cadre de réserve comprend .

16 capitaines de 1 ^{re} classe, au traitement annuel de fr.	2,200 »	53,200 »
16 capitaines de 2 ^e classe	1,955 55	50,955 28
52 lieutenants	1,266 67	40,555 44

64		100,666 72

A DÉDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments		535 55
Reste fr.		100,135 59

COMPAGNIE SÉDENTAIRE DE SOUS-OFFICIERS.**OFFICIERS.**

1 capitaine de 1 ^{re} classe, à fr.	3,500 »	3,500 »
1 lieutenant	1,900 »	1,900 »
1 sous-lieutenant	1,600 »	1,600 »

5		6,800 »

A DÉDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments		54 »
Reste fr.		6,766 »

TROUPE.

1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	2 30	841 80
6 sergents	1 80	3,952 80
1 fourrier	1 80	658 80
60 sous-officiers	1 40	30,744 »
2 tambours	1 40	1,024 80

		37,222 20
70		

TOTAL GÉNÉRAL fr.		43,988 20

UNE COMPAGNIE SÉDENTAIRE DE FUSILIERS EST FORMÉE DE :**OFFICIERS.**

1 capitaine de 1 ^{re} classe, au traitement de . fr.	3,500 »	3,500 »
1 lieutenant	1,900 »	1,900 »
2 sous-lieutenants	1,600 »	3,200 »

4 × 2 = 8.		8,400 »

Fr. 8,400 × 2 =		16,800 »
A DÉDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments		84 »
Reste fr.		16,716 »

TROUPE.

1 sergent-major, à la solde journalière de fr.	1 99	1 99
4 sergents	1 67	6 68
1 fourrier	1 67	1 67
16 caporaux	0 92	14 72
2 tambours	0 81	1 62
100 fusiliers	0 70	70 »

124 × 2 = 248		96 68

Fr 96 68 c ⁵ × 366 = fr. 53,384 88 c ⁵ × 2 = .		70,769 76

TOTAL GÉNÉRAL pour les 2 compagnies. fr. 87,483 76

La division de discipline se compose d'un état-major et de deux compagnies.**1^{er} L'état-major comprend en officiers .**

1 major, à fr.	3,000 »	3,000 »
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000 »	2,000 »

2		

2^e Chaque compagnie comprend en officiers .

1 capitaine de 1 ^{re} classe fr.	3,500	
2 lieutenants, à	1,900 »	3,800
2 sous-lieutenants, à	1,600 »	3,200

5 × 2 = 10		Fr. 10,300 »

Fr. 10,300 × 2 = fr.		20,600 »

A DÉDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments		158 »
Total du traitement des officiers fr.		27,511 75

3^e Chaque compagnie est forte de :

1 sergent-major, à fr.	2 04	2 04
8 sergents	1 72	13 76
1 fourrier	1 72	1 72
12 caporaux	0 97	11 64
2 tambours	0 81	1 62
200 soldats	0 55	106 »

224 × 2 = 448.		Fr. 456 78

Fr. 456 78 × 566 = fr. 50,061 48 × 2 = . 100,122 96

TOTAL GÉNÉRAL de la division de discipline fr. 127,654 71

COMPAGNIE D'ENFANTS DE TROUPE.**OFFICIERS.**

1 capitaine de 1 ^{re} classe fr.	3,500 »	3,500 »
2 lieutenants	1,900 »	3,800 »
2 sous-lieutenants	1,600 »	3,200 »

5		10,500 »

A DÉDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments		51 50
Reste fr.		10,248 50

TROUPE.

1 sergent-major	1 99	728 54
8 sergents	1 67	4,889 76
1 fourrier	1 67	611 22
1 caporal-tambour	1 15	415 58
1 — (enfant)	0 65	257 90
16 caporaux	0 65	3,806 40
4 tambours	0 60	878 40
220 enfants	0 55	46,097 70

		57,665 50

11 + 250 enfants = 261

TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'enfants de troupe fr. 67,911 80

RÉCAPITULATION de l'effectif

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS.		
	ÉTATS-MAJORS.	COMPAGNIES.	Total.
Régiment d'élite	25	78	101
12 régiments d'infanterie	240	720	960
1 ^{er} Régiment de chasseurs à pied.	19	60	79
2 ^e et 3 ^e —	58	120	158
Cadre de réserve	"	64	64
Compagnie sédentaire de sous-officiers	"	5	5
2 compagnies sédentaires de fusiliers	"	8	8
Division de discipline	2	10	12
Compagnie d'enfants de troupe	"	5	5
TOTAL.	522	1,068	1,590

Enfants de troupes

des troupes d'infanterie.

SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.					MONTANT		
PETITS ÉTATS-MAJORS.	COMPAGNIES ACTIVES.	COMPAGNIES D'ÉCOLE.	COMPAGNIES DE DÉPÔT.	Total.	du TRAITEMENT DES OFFICIERS.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT de la troupe.	Total.
29	1,652	22	22	1,705	251,655 50	579,700	851,555 50
524	12,528	264	264	15,580	2,425,512 50	4,452,000	6,877,512 50
26	1,224	22	28	1,500	200,542 25	419,546 24	620,088 49
52	2,052	44	56	2,204	399,492 50	756,255 76	1,155,746 26
»	»	»	»	»	106,135 59	»	106,135 59
»	70	»	»	70	6,766 »	37,222 20	43,988 20
»	248	»	»	248	16,716 »	70,769 76	87,485 76
»	448	»	»	448	27,511 75	100,122 96	127,634 71
»	11	»	»	11	10,248 50	57,665 50	67,911 80
451	18,215	352	570	19,566	5,444,558 59	6,455,278 22	9,897,656 61
.....	250	250			

CAVALERIE.

Les 2 régiments de chasseurs à cheval et les 2 régiments de lanciers se composent chacun d'un état-major, de six escadrons et d'un cadre de dépôt.

1^o L'état-major comprend en officiers :

Fr. 750,827 »

6,741 72

1 colonel, au traitement de fr.	8,400 »	8,400 »
1 lieutenant-colonel	6,500 »	6,500 »
3 majors	5,500 »	16,500 »
1 capitaine adjudant-major	4,200 »	4,200 »
1 lieutenant	5,550 »	5,550 »
1 capitaine instructeur	4,200 »	4,200 »
1 — quartier-maître de 1 ^{re} ou de 2 ^e cl, traitement moyen de	3,500 »	3,500 »
1 lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur, traitement moyen de	2,150 »	2,150 »
1 capitaine administrateur d'habillement	3,500 »	3,500 »
1 lieutenant porte-étendard	2,950 »	2,950 »
1 médecin de régiment	4,200 »	4,200 »
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	5,350 »	5,350 »
1 — — de 2 ^e —	2,500 »	2,500 »
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe	5,350 »	5,350 »
1 — de 2 ^e —	2,500 »	2,500 »
1 — de 3 ^e —	1,800 »	1,800 »

18 × 4 = 72. Fr. 72,350 »

2^o Chaque escadron compte en officiers :

1 capitaine commandant, à fr.	4,650 »
1 — en second	3,800 »
2 lieutenants, à fr.	2,950 » 5,900 »
2 sous-lieutenants	2,500 » 5,000 »
6 × 24 = 144. Fr.	19,350 »

Fr. 19,350 × 6 = fr. 116,100 »

TOTAL du traitement des officiers par régiment . fr. 188,650 »

Fr. 188,650 × 4 = fr. 754,600 »

A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments 3,775 »

RESTE pour le traitement des officiers des 4 régiments fr. 750,827 »

3^o Le petit état-major est formé de :

3 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 92	3,206 16
1 trompette-major	2 29	878 14
1 — brigadier	1 88	688 08
1 maître armurier	2 52	922 52
3 maîtres tailleur, sellier et bottier	0 99	1,087 02

9 × 4 = 36. Fr. 6,741 72

4^o Chaque escadron est fort de :

1 maréchal-des-logis chef, à la solde journalière de fr.	2 52	2 52
6 maréchaux-des-logis	2 09	12 54
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09
12 brigadiers	1 20	14 40
3 trompettes	1 67	5 01
2 maréchaux ferrants	0 99	1 98
86 chasseurs ou lanciers	0 99	85 14

111 × 24 = 2,664. Fr. 123 68

Fr. 123 68 × 366 = fr. 45,266 88 × 6 = . fr. 271,601 28

5^o Le cadre de dépôt compte en solde :

1 maréchal-des-logis-chef	2 52	2 52
4 maréchaux-des-logis	2 09	8 36
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09

6 × 4 = 24 Fr. 12 97

Fr. 12 97 × 366 = fr. 4,747 02

Haute-paye pour chevrons 1,759 98

Première mise de petit équipement 4,450 »

Indemnités aux sous-officiers promus officiers 1,000 »

TOTAL de la solde journalière par régiment . fr. 290,300 »

Fr. 290,300 × 4 = fr. 1,161,200 »

TOTAL GÉNÉRAL pour les 4 régiments. fr. 1,912,027 »

Les 2 régiments de cuirassiers se composent chacun d'un état-major, de 4 escadrons et d'un cadre de dépôt.

1° L'état-major comprend en officiers :			Fr. 277,508 50
1 colonel, au traitement annuel de . . . fr.	8,400 »	8,400 »	
1 lieutenant-colonel	6,300 »	6,300 »	5,673 »
2 majors	5,500 »	11,000 »	
1 capitaine en second adjudant-major	4,200 »	4,200 »	
1 lieutenant adjudant-major	3,350 »	3,350 »	
1 capitaine en second instructeur	4,200 »	4,200 »	
1 — quartier-maître de 1 ^{re} ou 2 ^e classe, traitement moyen de	3,500 »	3,500 »	
1 lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur, traitement moyen de	2,150 »	2,150 »	
1 capitaine administrateur d'habillement	3,500 »	3,500 »	
1 lieutenant porte-étendard	2,950 »	2,950 »	
1 médecin de régiment	4,200 »	4,200 »	
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350 »	3,350 »	
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe	3,550 »	3,550 »	
1 — de 3 ^e —	1,800 »	1,800 »	
<hr/>			
15 × 2 = 30		62,050 »	
<hr/>			
2° Chaque escadron compte en officiers :			
1 capitaine commandant	4,680 »		
1 — en second	3,800 »		
2 lieutenants, à fr.	2,950 »	5,900 »	
2 sous-lieutenants	2,500 »	5,000 »	
<hr/>			
6 × 8 = 48	fr.	19,350 »	
<hr/>			
Fr. 19,350 × 4 =		77,400 »	
<hr/>			
TOTAL par régiment fr.			139,450 »
<hr/>			
Fr. 139,450 × 2 =	fr.	278,900 »	
<hr/>			
A DÉDUIRE 1/2 % pour médicaments			1,594 50
<hr/>			
RESTE pour traitement des officiers des 2 régiments.			277,508 50
<hr/>			
3° Le petit état-major est formé de :			
2 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 92	2,157 44	
1 trompette-major	2 29	838 14	
1 — brigadier	1 88	688 08	
1 maître-armurier	2 52	922 52	
3 — tailleur, bottier et sellier	> 99	1,087 02	
<hr/>			
8 × 2 = 16	Fr.	5,673 »	
<hr/>			
3° Chaque escadron est fort de :			
1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de	2 52	2 52	
6 maréchaux-des-logis	2 09	12 54	
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09	
12 brigadiers	1 20	14 40	
5 trompettes	1 67	8 01	
2 maréchaux-ferrants	0 99	1 98	
105 cavaliers	0 99	103 95	
<hr/>			
130 × 8 = 1,040	fr.	142 49	
<hr/>			
Fr. 142 49 × 366 = fr. 52,151 34 × 4 =		208,608 36	
<hr/>			
3° Le cadre de dépôt compte en solde :			
1 maréchal-des-logis-chef fr.	2 52	2 52	
4 maréchaux-des-logis	2 09	8 36	
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 09	2 09	
<hr/>			
6 × 2 = 12	fr.	12 97	
<hr/>			
Fr. 12 97 × 366 =	fr.	4,747 02	
<hr/>			
Haute-paye pour chevrons			1,224 62
<hr/>			
Première mise de petit équipement			2,200 »
<hr/>			
Indemnités aux sous-officiers promus officiers			1,000 »
<hr/>			
Solde journalière par régiment fr.			223,450 »
<hr/>			
Fr. 223,450 × 2 =	fr.	446,900 »	
<hr/>			
TOTAL GÉNÉRAL pour les 2 régiments fr.			724,408 50
<hr/>			

Le régiment des guides se compose d'un état-major, de 6 escadrons et d'un cadre de dépôt.

1° *L'état-major comprend en officiers :*

1 colonel, au traitement de	fr. 8,400 »	8,400 »
1 lieutenant-colonel	6,500 »	6,500 »
3 majors.	5,500 »	16,500 »
1 capitaine en second adjudant-major	4,200 »	4,200 »
1 lieutenant adjudant-major	3,550 »	3,550 »
1 capitaine en second instructeur	4,200 »	4,200 »
1 — quartier-maître de 2 ^e classe	3,500 »	3,500 »
1 sous-lieutenant officier-payeur	2,000 »	2,000 »
1 capitaine administrateur d'habillement	3,500 »	3,500 »
1 lieutenant porte-étendard	2,950 »	2,950 »
1 médecin de régiment	4,200 »	4,200 »
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,550 »	3,550 »
1 — — de 2 ^e —	2,500 »	2,500 »
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe	3,550 »	3,550 »
1 — de 2 ^e —	2,500 »	2,500 »
1 — de 3 ^e —	1,800 »	1,800 »
<hr/>		
18		72,200 »

2° *Chaque escadron compte en officiers :*

1 capitaine commandant	fr. 4,650 »	
1 — en second.	3,800 »	
2 lieutenants, à	2,950 »	5,900 »
2 sous-lieutenants	2,500 »	5,000 »
<hr/>		
6 × 6 = 36	Fr. 19,350 »	

Fr. 19,350 × 6 = fr. 116,100 »

188,500 »

A DÉDUCTER 1/2 0/0 pour médicaments 941 50

TOTAL du traitement des officiers fr. 187,538 50

3° *Le petit état-major est formé de :*

5 adjudants sous-officiers, à la solde journalière de	fr. 2 92	5,206 16
1 trompette-major	2 51	845 46
1 — brigadier	1 90	695 40
1 maître-armurier	2 54	929 64
3 — tailleur, bottier, sellier	1 01	1,108 98
<hr/>		
9	Fr.	6,785 64

Fr. 187,538 50

6,785 64

4° *Chaque escadron est fort de :*

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de	fr. 2 54	2 54
6 maréchaux-des-logis	2 41	12 66
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 41	2 41
12 brigadiers	1 22	14 64
5 trompettes	1 69	5 07
2 maréchaux-ferrants	1 01	2 02
86 cavaliers	1 01	86 86

111 × 6 = 666

Fr. 125 90

Fr. 125 90 × 366 = fr. 46,079 40 × 6 = 276,476 40

5° *Le cadre de dépôt compte en solde :*

1 maréchal-des-logis-chef	2 54	2 54
4 maréchaux-des-logis	2 41	8 44
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 41	2 41
<hr/>		
6		Fr. 13 09

Fr. 13 09 × 366 = fr. 4,790 94

Haute-paye pour chevrons 847 02

Première mise de petit équipement 4,400 »

Indemnités aux sous-officiers promus officiers 1,000 »

TOTAL de la solde journalière fr. 294,500 »

TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment fr. 481,658 50

RECAPITULATION de l'effectif des troupes de cavalerie.

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS.			SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.				MONTANT		
	CAPES	ESCA	TOTAL.	PLUIS	ESCA	MOINS	TOTAL	du	de la solde	TOTAL
	MAJORS	DRONS		MAJORS	DRONS	de		ET HABILLUMENT	des officiers	
2 régiments de chasseurs à cheval et 2 de lanciers	72	144	216	56	2,664	24	2,726	750,827 »	1,161,200 »	1,912,027 »
2 régiments de cuirassiers.	50	48	78	16	1,040	12	1,068	277,505 50	446,000 »	724,405 50
Régiment des guides	18	56	54	9	606	6	681	187,558 50	294,500 »	481,658 50
TOTAUX.	120	228	348	61	4,570	42	4,475	1,215,691 »	1,902,400 »	5,118,091 »

ARTILLERIE.

Le 1^{er} régiment d'artillerie se compose d'un état-major, de 4 batteries à cheval, de 6 batteries de siège et d'un cadre de dépôt

1° L'état-major comprend en officiers

fr 195,368 25

7,180 92

1 colonel, au traitement de	fr	8,400	8,400
1 lieutenant colonel		6,500	6,500
3 majors		5,000	16,500
1 capitaine adjudant major de 1 ^{re} classe		4,650	4,650
1 lieutenant —		3,500	3,500
1 capitaine-instructeur de 1 ^{re} classe		4,650	4,650
1 — quartier maître de 2 ^e classe		3,500	3,500
1 lieutenant officier payeur		2,500	2,500
1 capitaine administrateur d'habillement		3,500	3,500
1 médecin de régiment		4,200	4,200
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe		3,500	3,500
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe		3,500	3,500
1 — de 2 ^e —		2,500	2,500
12			66,100

2° Chaque batterie à cheval compte en officiers.

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr	4,650	
1 — de 2 ^e —		3,800	
2 lieutenants	fr	2,900	5,900
2 sous lieutenants		2,500	5,000
6 × 4 = 24			119,500
119,500 × 4 =			fr 77,400

3° Chaque batterie de siège compte en officiers.

1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr	4,200	
1 lieutenant		2,500	
1 sous lieutenant		2,100	
3 × 6 = 18			118,800
118,800 × 6 =			fr 52,800

A DÉDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments.

981 75

Total du traitement des officiers

fr 195,368 25

4° Le petit état-major est formé de.

2 adjudants sous officiers, à la solde journalière de	fr	2 92	5 84
1 maréchal des logis chef artificier		2 52	2 52
1 trompette major		2 24	2 24
1 — bugadier		1 88	1 88
1 maître-murier		2 20	2 20
3 — tailleur cordonnier et sellier		2 92	2 76
2 ouvriers selliers avec un ing de soldat		1 09	2 18
11			19 62
19 62 c ⁵ × 366 =			fr 7,180 92

5° Chaque batterie à cheval est forte de.

1 maréchal des logis chef, à la solde journalière de	fr	2 52	2 52
1 adjudant de batterie		2 52	2 52
8 maréchaux des logis		2 09	16 72
1 maréchal des logis fourrier		2 09	2 09
8 bugadiers		1 20	9 60
4 — artificiers		1 09	4 36
3 trompettes		1 67	5 01
4 ouvriers sellier charbon, forgeron et charpentier		1 09	4 36
2 maréchaux ferrants		99	1 98
10 canonniers de 1 ^{re} classe		1 04	10 44
72 — de 2 ^e —		99	71 28
120 × 4 = 480			11 157 08
11 157 08 c ⁵ × 366 = fr		50,171 28 c ⁵ × 4 =	fr 200,686 12

6° Chaque batterie de siège est forte de

1 maréchal des logis chef	fr	2 20	2 20
6 maréchaux des logis		1 88	11 28
1 maréchal des logis fourrier		1 88	1 88
6 bugadiers		1 15	6 78
2 — artificiers		1 02	2 04
2 trompettes		1 56	3 12
3 ouvriers charbon, forgeron et charpentier		1 02	3 06
8 canonniers de 1 ^{re} classe		92	7 36
37 — de 2 ^e —		81	29 97
66 × 6 = 396			11 67 69
11 67 69 c ⁵ × 366 = fr		24,774 54 c ⁵ × 6 =	fr 148,647 24

7° Le cadre de dépôt compte en soldes

1 maréchal des logis chef	fr	2 20	2 20
4 maréchaux des logis		1 88	7 52
1 maréchal des logis fourrier		1 88	1 88
6			Fr 11 60
11 60 c ⁵ × 366 =			fr 4,245 60
Haute paye pour chevrons			2,841 12
Première mise de petit équipement			8,400
Indemnités aux sous officiers promus officiers			1,000
Total de la solde journalière			fr 373,000
Total général pour le 1 ^{er} régiment			fr 568,368 25

Les 2^e, 3^e et 4^e régiments d'artillerie se composent chacun d'un état-major, de 3 batteries montées, de 6 batteries de siège et d'un cadre de dépôt.

1^o L'état-major comprend en officiers :

1 colonel, au traitement de fr.	8,400	»	8,400	»
1 lieutenant-colonel	6,300	»	6,300	»
3 majors	5,500	»	16,500	»
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	4,650	»	4,650	»
1 lieutenant —	3,350	»	3,350	»
1 capitaine instructeur de 1 ^{re} classe	4,650	»	4,650	»
1 — quartier-maître de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de	3,566	67	3,566	67
1 lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur, au traitement moyen de	2,100	»	2,100	»
1 capitaine administrateur d'habillement	3,500	»	3,500	»
1 médecin de régiment	4,200	»	4,200	»
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe	3,350	»	3,350	»
1 vétérinaire de 1 ^{re} classe.	3,350	»	3,350	»
1 — de 2 ^e —	2,500	»	2,500	»
<hr/>				
15 × 3 = 45		Fr.	66,216	67

2^o Chaque batterie montée compte en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} classe fr.	4,650	»
1 — de 2 ^e —	3,800	»
3 { 2 lieutenants et 1 sous-lieutenant par batterie paire, à fr. 2,950 » et } 8,120 »		
{ 1 lieutenant et 2 sous-lieutenants par batterie impaire 2,500 » }		
<hr/>		
3 × 15 = 75		Fr. 16,380 »
<hr/>		
Fr. 16,380 × 3 = fr.	82,900	»

3^o Chaque batterie de siège compte en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} classe fr.	4,200	»
1 lieutenant	2,500	»
1 sous-lieutenant.	2,100	»
<hr/>		
3 × 18 = 54		Fr. 8,800 »
<hr/>		
Fr. 8,800 × 6 = fr.	52,800	»
<hr/>		
Par régiment. fr.	201,916	67

Fr. 201,916 67 c ^s × 3 = fr.	605,750	»
A DÉDUIRE 1/2 0/0 pour médicaments.	5,028	75
<hr/>		
TOTAL du traitement des officiers. fr.	602,721	25

4^o Le petit état-major est formé de :

2 adjudants-sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 92	5 84
1 maréchal-des-logis-chef-artificier	2 41	2 41
1 trompette-major	2 24	2 24
1 — brigadier.	1 88	1 88
1 maître-armurier	2 20	2 20
3 — tailleur, cordonnier et sellier	» 92	2 76
1 ouvrier sellier avec rang de soldat	1 02	1 02
<hr/>		
10 × 3 = 30		Fr. 18 35
<hr/>		
Fr. 18 35 c ^s × 366 = fr.	6,716	40

Fr. 602,721 25

6,716 40

5^o Chaque batterie montée est forte de :

1 maréchal-des-logis-chef, à la solde journalière de fr.	2 41	2 41
8 maréchaux-des-logis	4 99	15 92
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 99	1 99
6 brigadiers	1 20	7 20
2 — artificiers	1 02	2 04
2 trompettes	1 56	3 12
3 ouvriers charron, forgeron et charpentier.	1 02	3 06
1 maréchal-ferrant	» 92	» 92
8 canonniers de 1 ^{re} classe	» 92	7 36
22 — de 2 ^e —	» 81	17 82
26 conducteurs de 1 ^{re} et 2 ^e classe	» 99	25 74
<hr/>		
80 × 15 = 1,200		Fr. 87 58

Fr. 87 58 c^s × 366 = fr. 32,054 28 × 3 = fr. 160,271 40

6^o Chaque batterie de siège est forte de :

1 maréchal-des-logis-chef fr.	2 20	2 20
6 maréchaux-des-logis	1 88	11 28
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 88	1 88
6 brigadiers	1 15	6 78
2 — artificiers	1 02	2 04
2 trompettes	1 56	3 12
3 ouvriers charron, forgeron et charpentier.	1 02	3 06
8 canonniers de 1 ^{re} classe	» 92	7 36
37 — de 2 ^e —	» 81	29 97
<hr/>		
66 × 18 = 1,188		Fr. 67 69

Fr. 67 69 c^s × 366 = fr. 24,774 54 c^s × 6 = fr. 148,647 24

7^o Le cadre de dépôt compte en solde :

1 maréchal-des-logis-chef fr.	2 20	2 20
4 maréchaux-des-logis	1 88	7 52
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 88	1 88
<hr/>		
6 × 3 = 18.		Fr. 11 60

Fr. 11 60 c^s × 366 = fr. 4,245 60

Haute-paye pour chevrons	2,086	33
4 ^{re} mise de petit équipement	8,533	53
Indemnités aux sous-officiers promus officiers	1,000	»
<hr/>		

Solde journalière par régiment. 331,500 »

Fr. 331,500 × 3 = fr. 994,500 »

TOTAL GÉNÉRAL pour les 3 régiments. fr. 1,597,221 25

L'escadron du train d'artillerie se compose de deux compagnies.

1° Chaque compagnie comprend en officiers :

1 capitaine de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, au traitement moyen de fr.	4,225	
5 { 1 lieutenant et 2 sous-lieutenants pour la 1 ^{re} compagnie, à . fr. 2,950 et } 2 lieutenants et 1 sous-lieutenant pour la 2 ^e compag., à 2,500 }	8,175	
4 × 2 = 8.	Fr. 12,400	
<hr/>		
Fr. 12,400 × 2 = fr.	24,800	»
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	124	»
<hr/>		
TOTAL du traitement des officiers. fr.	24,676	»

2° La force d'une compagnie est de :

1 maréchal-des-logis-chef, solde journalière de fr.	2 50	2 50
8 maréchaux-des-logis	2 07	16 56
1 maréchal-des-logis-fourrier	2 07	2 07
6 brigadiers	1 20	7 20
2 trompettes	1 65	5 30
1 maréchal-ferrant ou sellier, solde moyenne de	1 04	1 04
42 soldats.	0 99	41 58
<hr/>		
61 × 2 = 122.	Fr. 74 25	
<hr/>		
Fr. 74 25 c ^s × 366 = fr. 27,176 50 c ^s × 2 = fr.	54 351	»
Haute-paye pour chevrons.	749	»
Première mise de petit équipement	5,000	»
<hr/>		
TOTAL de la solde journalière. fr.	58,100	»
<hr/>		
TOTAL GÉNÉRAL pour l'escadron du train. fr.	82,776	»

Compagnie de pontonniers.

OFFICIERS.

1 capitaine de 1 ^{re} classe fr.	4,200	»
1 — de 2 ^e —	5,550	»
2 lieutenants, à fr.	2,500	» 5,000
2 sous-lieutenants	2,100	» 4,200
<hr/>		
6		Fr. 16,750
<hr/>		
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	85	75
<hr/>		
RESTE. fr.	16,666	25

TROUPE.

1 sergent-major, à fr.	2 59	2 59
1 — constructeur	2 59	2 59
10 sergents	2 07	20 70
1 — fourrier.	2 07	2 07
10 caporaux	1 50	15 »
2 trompettes	1 54	5 08
20 maîtres-ouvriers	1 20	24 »
20 pontonniers de 1 ^{re} classe	1 04	20 80
65 — de 2 ^e —	» 95	60 45
<hr/>		
150		Fr. 148 88
<hr/>		
Fr. 148 88 c ^s × 366 = fr.	54,400	08
<hr/>		
TOTAL GÉNÉRAL. fr.	71,156	35

Compagnie d'ouvriers d'artillerie.

OFFICIERS.	
1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,200 »
1 lieutenant	2,500 »
2 sous-lieutenants, à	fr. 2,100 » 4,200 »
4	Fr. 10,900 »
A DÉDUIRE $\frac{3}{4}$ % pour médicaments.	54 50
RESTE.	fr. 10,845 50

TROUPES.	
1 sergent-major, à	2 72 2 72
4 sergents	2 50 9 20
1 — fourrier	2 50 2 50
6 caporaux	1 23 7 38
2 trompettes	1 56 3 12
20 canonniers-ouvriers de 1 ^{re} classe	1 13 22 60
30 — — de 2 ^e —	» 92 27 60
18 — — de 3 ^e —	» 81 14 58
82	Fr. 89 50
Fr. 89 50 c ^s × 566 =	fr. 52,757 »
TOTAL GÉNÉRAL.	fr. 45,692 50

Compagnies d'ouvriers armuriers.

OFFICIERS.	
1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,200 »
1 lieutenant	2,500 »
2 sous-lieutenants, à	2,100 » 4,200 »
4	Fr. 10,900 »
A DÉDUIRE $\frac{3}{4}$ % pour médicaments.	54 50
RESTE.	fr. 10,845 50

TROUPES.	
1 sergent-major, à	fr. 2 20 2 20
4 sergents	1 88 7 52
1 — fourrier	1 88 1 88
6 caporaux	1 13 6 78
2 trompettes	1 56 3 12
10 canonniers de 1 ^{re} classe (élèves armuriers)	» 92 9 20
122 canonniers de 2 ^e classe (ouvriers armuriers).	» 81 98 82
146	Fr. 129 52
Fr. 129 52 c ^s × 566 =	fr. 47,404 52
TOTAL GÉNÉRAL.	fr. 58,249 82

Compagnie sédentaire d'artificiers.

OFFICIERS.	
1 capitaine de 1 ^{re} classe	fr. 4,200 »
1 — de 2 ^e —	3,550 »
1 lieutenant	2,500 »
1 sous-lieutenant	2,100 »
4	Fr. 12,150 »
A DÉDUIRE $\frac{3}{4}$ % pour médicaments.	60 75
RESTE.	fr. 12,089 25

TROUPES.	
1 maréchal-des-logis-chef, à	fr. 2 20 2 20
1 chef artificier	2 20 2 20
6 maréchaux-des-logis	1 88 11 28
1 maréchal-des-logis-fourrier	1 88 1 88
6 brigadiers	1 13 6 78
2 — artificiers	1 02 2 04
2 trompettes	1 56 3 12
3 ouvriers charpentier, forgeron et charron	1 02 3 06
24 artificiers de 1 ^{re} classe.	0 92 22 08
24 — de 2 ^e —	0 81 19 44
70	74 08
Fr. 74 08 × 566 =	fr. 27,113 28
TOTAL GÉNÉRAL.	fr. 39,202 53

RÉCAPITULATION *de l'effectif*

DÉSIGNATION DES CORPS.	OFFICIERS.		
	ÉTATS-MAJORS.	BATTERIES et COMPAGNIES.	Total.
1 ^{er} régiment d'artillerie	15	42	57
2 ^e , 3 ^e et 4 ^e régiments d'artillerie	45	120	174
Escadron du train d'artillerie.	»	8	8
Compagnie de pontonniers	»	6	6
— d'ouvriers d'artillerie	»	4	4
— — armuriers	»	4	4
— sédentaire d'artificiers	»	4	4
TOTAUX.	60	197	257

des troupes d'artillerie.

SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.				MONTANT		
PETITS ÉTATS-MAJORS.	BATTERIES et COMPAGNIES.	CADRES DE DÉPÔT.	Total.	du TRAITEMENT DES OFFICIERS.	DE LA SOLDE ET HABILLEMENT de la troupe.	Total.
11	876	6	893	195,568 25	573,000 "	568,568 25
30	2,588	18	2,456	602,721 25	994,500 "	1,597,221 25
"	122	"	122	24,676 "	58,100 "	82,776 "
"	150	"	150	16,666 25	54,400 08	71,156 55
"	82	"	82	10,845 50	32,757 "	43,602 50
"	146	"	146	10,845 50	47,404 52	58,249 82
"	70	"	70	12,089 25	27,115 28	39,202 55
41	3,814	24	3,870	873,212 "	1,587,364 68	2,460,576 68

GÉNIE.

Le régiment du génie se compose d'un état-major et de 10 compagnies.

1° *L'état-major comprend en officiers :*

1 colonel, au traitement de fr.	8,400	»
1 lieutenant-colonel.	6,300	»
2 majors, à 5,500	11,000	»
1 capitaine adjudant-major de 1 ^{re} classe	4,200	»
1 lieutenant —	2,900	»
1 capitaine-quartier-maître de 2 ^e classe.	3,300	»
1 sous-lieutenant officier-payeur.	2,000	»
1 capitaine administrateur d'habillement	5,500	»
1 médecin de régiment.	4,200	»
1 — de bataillon de 1 ^{re} classe.	3,350	»
<hr/>		
11	Fr. 48,950	»

2° *Chaque compagnie compte en officiers :*

1 capitaine de 1 ^{re} classe. fr.	4,200	»
1 — de 2 ^e —	3,350	»
1 lieutenant	2,500	»
1 sous-lieutenant.	2,100	»
<hr/>		
4 × 10 = 40	Fr. 12,150	»
<hr/>		
Fr. 12,150 × 10 = fr.	121,500	»
<hr/>		
	Fr. 170,450	»
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	852	25
<hr/>		
TOTAL du traitement des officiers. fr.	169,597	75

Fr. 169,597 75

3° *Le petit état-major est formé de :*

2 adjudants-sous-officiers, à la solde journalière de fr.	2 02	5 84
1 tambour-major.	2 20	2 20
1 caporal-tambour	1 34	1 54
1 maître-armurier	2 20	2 20
2 — tailleur et cordonnier.	1 15	2 20
<hr/>		
7	Fr. 15	95

Fr. 15 95 c' × 566 = 5,098 58

4° *Chaque compagnie est forte de :*

1 sergent-major fr.	2 20	2 20
5 sergents.	1 99	9 95
1 sergent-fourrier	1 99	1 90
6 caporaux	1 15	6 78
2 tambours	» 92	1 84
15 maîtres-ouvriers et sapeurs-mineurs de 1 ^{re} classe.	» 92	13 80
56 sapeurs-mineurs de 2 ^e classe	» 81	29 16
<hr/>		
66 × 10 = 660.	Fr. 65	72

Fr. 65 72 c' × 566 = fr. 24,055 52 c' × 10 = fr. 240,555 20

Haute-paye pour chevrons	916	42
Première mise de petit équipement	6,750	»

TOTAL de la solde journalière. fr. 255,500 »

TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment. fr. 422,897 75

Récapitulation de l'effectif.

Officiers	{	État-major 11	}	51
		Compagnies 40		
Sous-officiers et soldat	{	Petit état-major. 7	}	667
		Compagnies 660		

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES
Observations générales	III
Notes explicatives	V
Budget général des dépenses	1
Développements du Budget général des dépenses	4—17
CHAPITRE I ^{er} — Administration centrale (<i>Personnel</i>)	20—21
— II. — — — — (<i>Matériel</i>)	<i>ib.</i>
— III. — Dépôt de la guerre	<i>ib.</i>
— IV. — État-major	22—27
— V. — Service de l'intendance	28—29
— VI. — — de santé, administration des hôpitaux et traitement des malades	30—35
— VII. — Solde des troupes. {	
Infanterie	36—39
Cavalerie	40—45
Artillerie	44—47
Génie	48—51
— VIII. — Gendarmerie	52—53
— IX. — École militaire	54—55
— X. — Vivres et fourrages	56—57
— XI. — Casernement des hommes	58—59
— XII. — Masse d'entretien et de renouvellement de la buffleterie et du har- nachement	60—61
— XIII. — Frais de route et de séjour des officiers	62—65
— XIV. — Transports généraux	64—65
— XV. — Chauffage et éclairage	<i>ib.</i>
— XVI. — Remonte	66—67
— XVII. — Matériel de l'artillerie	68—71
— XVIII. — — du génie	72—75
— XIX. — Pensions et secours	74—75
— XX. — Dépenses imprévues non libellées au budget	76—77
Décomposition de l'effectif des corps. {	
Infanterie	81—87
Cavalerie	88—91
Artillerie	92—97
Génie	98